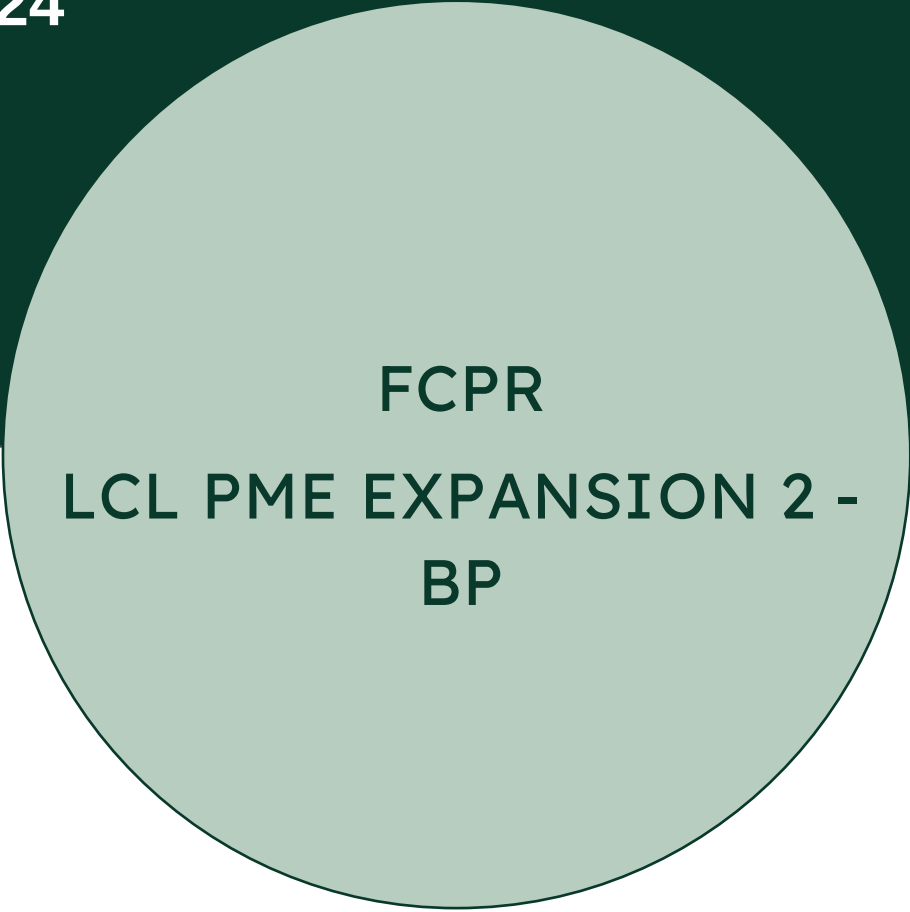


Rapport Annuel

31 décembre 2024



FCPR
LCL PME EXPANSION 2 -
BP

Document confidentiel réservé à l'usage exclusif des porteurs de parts du FCPR LCL PME EXPANSION 2 BP

Société de Gestion :
IDICO
23-25, Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Dépositaire :
CACEIS Bank
89-91, rue Gabriel
Péri
92120 Montrouge

01

Le mot de l'équipe

Fin 2024, l'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue, s'établissant à +2,4 % et se rapprochant ainsi de l'objectif de 2 % fixé par la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette stabilisation s'accompagne d'une baisse des taux d'intérêt, favorisant l'investissement des PME dans des projets structurants à moyen terme.

Toutefois, le durcissement des conditions de financement, notamment pour les crédits LBO, accentue la sélectivité des investisseurs et renforce la polarisation des actifs. Malgré ces tensions, la BCE (Bulletin 01/2025) anticipe une reprise progressive de l'économie européenne, bien que fragilisée par des incertitudes géopolitiques persistantes.

Les élections américaines de 2024, marquées par un virage protectionniste, risquent de freiner les exportations des PME françaises et européennes. Paradoxalement, la pression à la baisse sur l'euro pourrait renforcer la compétitivité des entreprises européennes sur le marché américain.

En France, l'instabilité politique, conjuguée à un niveau d'endettement élevé, pourrait accélérer la mise en place de réformes structurelles visant à renforcer l'attractivité économique et à sécuriser l'investissement étranger, actuellement plus prudent vis-à-vis du marché européen.

Ces facteurs combinés exercent une pression baissière sur les valorisations des sociétés françaises, créant un environnement plus favorable aux acheteurs. Les multiples payés au premier semestre 2024 ont ainsi reculé à 8,9x l'EBITDA (indice Argos), avant une légère remontée à 9,5x au troisième trimestre. Ce niveau reste toutefois inférieur à celui observé aux États-Unis et proche de la moyenne historique de 9,0x.

Perspectives

L'équipe reste pleinement mobilisée pour finaliser la cession des deux derniers actifs encore en portefeuille avant fin 2025.

Concernant l'une de ces deux participations, une lettre d'offre indicative a été signée en février 2025. Nous avons accordé à l'acquéreur une période d'exclusivité jusqu'à juin pour lui permettre de finaliser son financement. Cette sortie nous offrirait l'opportunité de réaliser une nouvelle distribution à nos investisseurs.

Evolution de la performance

02

MULTIPLE
Du Fonds

0,99x

TRI BRUT
Du Fonds

+6,09%

TRI NET
Du Fonds

-0,17%

Synthèse de la performance par type de parts

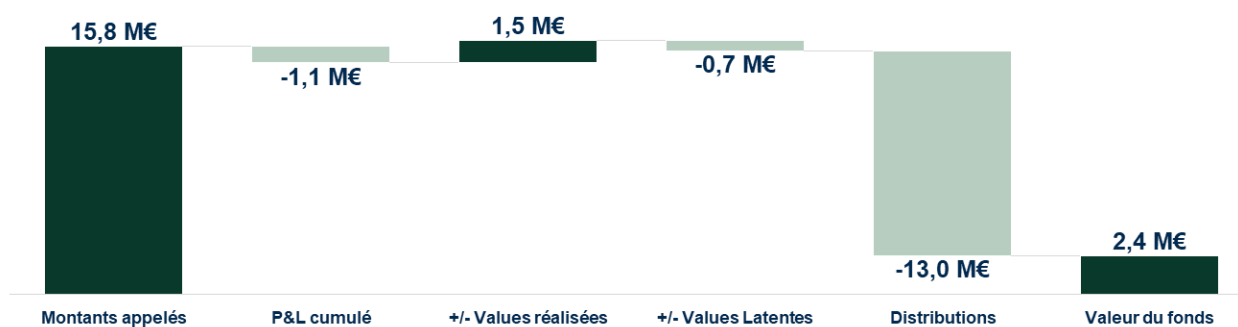
	Parts A	Parts B	Total
Engagements reçus	16,03 M€	0,02 M€	16,05 M€
Montants appelés ⁽¹⁾	15,67 M€	0,02 M€	15,69 M€
Montants distribués	13,04 M€	0,00 M€	13,04 M€
Actif net	2,45 M€	0,00 M€	2,45 M€
Valeur liquidative	156,25 €	0,00 €	
TRI Net	-0,16%	n/a	-0,17%
TVPI	0,99x	0,00x	0,99x
DPI ⁽²⁾	0,83x	0,00x	0,83x

(1) nets des rachats de parts

(2) % calculé sur la base des Montants distribués / Montants appelés

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Synthèse de la création de valeur

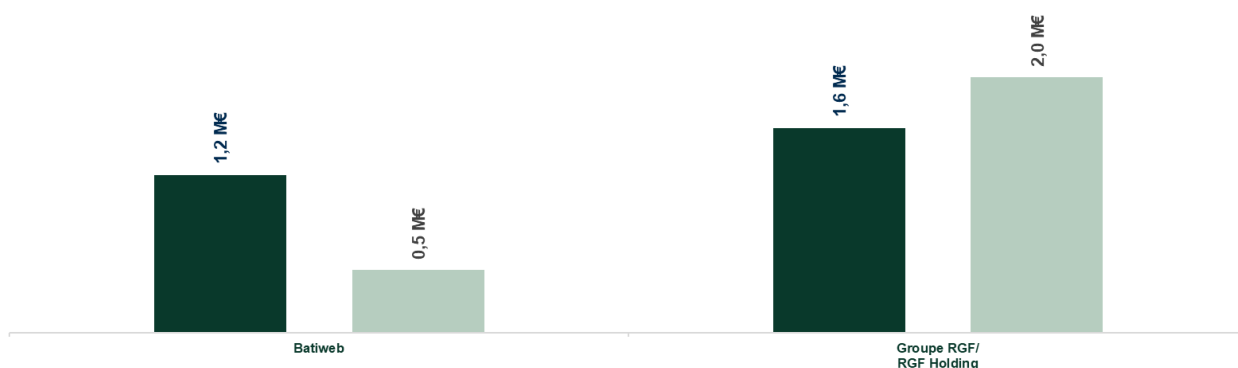


03

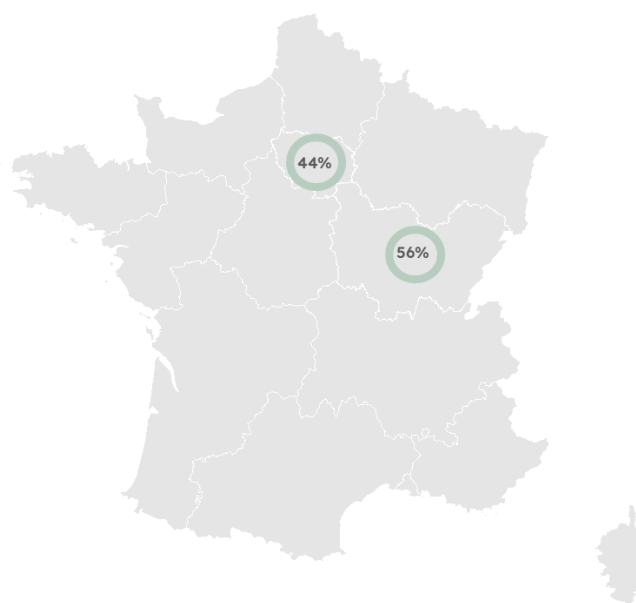
Composition de l'actif



Total investi par participation vs. Valeur totale à date



Répartition géographique des montants investis



Informations générales

04

Millésime	2014
Premier Closing	15 décembre 2014
Clôture des souscriptions	30 septembre 2015
Montant des souscriptions	16,05 M€ en parts A et B
Forme juridique	FCPR agréé
Dépositaire	CACEIS Bank
Commission de gestion	2,00% des montants libérés par les Souscripteurs de parts A et B
Stratégie d'investissement	Prise de participations minoritaires ou majoritaires dans le cadre d'opérations small cap en co-investissement aux côtés de fonds gérés par Omnes Capital ayant la même stratégie d'investissement dont le FCPR LCL PME Expansion 2 - Compartiment GF
Stade d'investissement	Capital-transmission et capital-développement
Cibles d'investissement	Prise de participations dans des entreprises de taille moyenne (VE entre 8 et 180 M€)
Zone géographique	France, reste de l'Europe et Suisse
Investissement unitaire	Inférieur ou égal à 10 % de l'engagement global si la cible est une société Le Compartiment pourra investir dans d'autres fonds d'investissements entrant dans le champ de la stratégie d'investissement dans la limite de 35% de son actif
Période d'investissement	4 ans à compter du premier jour de souscription, prorogeable pour une période de 12 mois maximum
Clôture de la période d'investissement	15 décembre 2018
Valorisation	Semestrielle
Commissaire aux comptes	Forvis Mazars

Sommaire

I. Rapport d'activité.....	7
Activité sur l'exercice	7
II. Détail performance du Fonds.....	8
III. Portefeuille	9
Synthèse du portefeuille	9
Synthèse des mouvements sur l'exercice.....	10
Détail des investissements cédés.....	11
Fiches de Participations.....	12
IV. Informations financières.....	15
Composition de l'actif net et du résultat.....	15
Engagement Hors Bilan.....	15
Historique des flux	16
V. Autres éléments d'informations.....	17
Informations réglementaires	17
Liste des Fonds gérés par idiCo	21
Rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2024	22

I. Rapport d'activité

Activité sur l'exercice

Appel de fonds

Néant.

Distributions

Le Fonds a procédé à un remboursement de nominal en date du 31 juillet 2024 d'un montant de 0,70M€ suite à la cession des actions ordinaires Aryes et des parts du fonds idiCo Croissance 4.

Au 31 décembre 2024, le nominal par part A, soit 1 000 €, est remboursé à hauteur de 823,66€.

Investissement

FCPI - IDICO CROISSANCE 4

Le fonds a été appelé d'un montant de 36,90k€ par le FCPI idiCo Croissance 4 le 24 mai 2024.

Cessions

ARYES

Le fonds a procédé à la cession totale des actions Aryes le 28 juin 2024 pour un montant de 0,49M€.

FCPI - IDICO CROISSANCE 4

Les parts du FCPI idiCo Croissance 4 ont été transférés vers le fonds idiCo Croissance 5 Private Investors le 28 juin 2024 pour 0,30M€.

HIGH CO

Les actions High Co ont été totalement cédées pendant la période allant du 17 juillet 2024 au 19 septembre 2024.

DUCATILLON

Le fonds a procédé à la cession totale des actions et des obligations Ducatillon le 31 décembre 2024 pour un montant de 1€.

Transfert

Néant.

Autres

Néant.

II. Détail performance du Fonds

(en M€)	Parts A	Parts B	Total	%
<u>Engagements reçus</u>	16,03	0,02	16,05	100,00%
Montants appelés (1)	15,67	0,02	15,69	97,74%
Montants distribués	13,04	-	13,04	83,13%
<u>Montant net à verser aux souscripteurs</u>	2,63	0,02	2,65	16,49%
Montant non appelé	-	-	-	0,00%
Montant réservé	-	-	-	0,00%
<u>Montant disponible</u>	-	-	-	0,00%
Actif net	2,45	-	2,45	98,73%
Multiple d'investisseurs (2)	0,99x	0,00x	0,99x	
Valeur Liquidative (En Euros)	156,25 €	0,00 €		

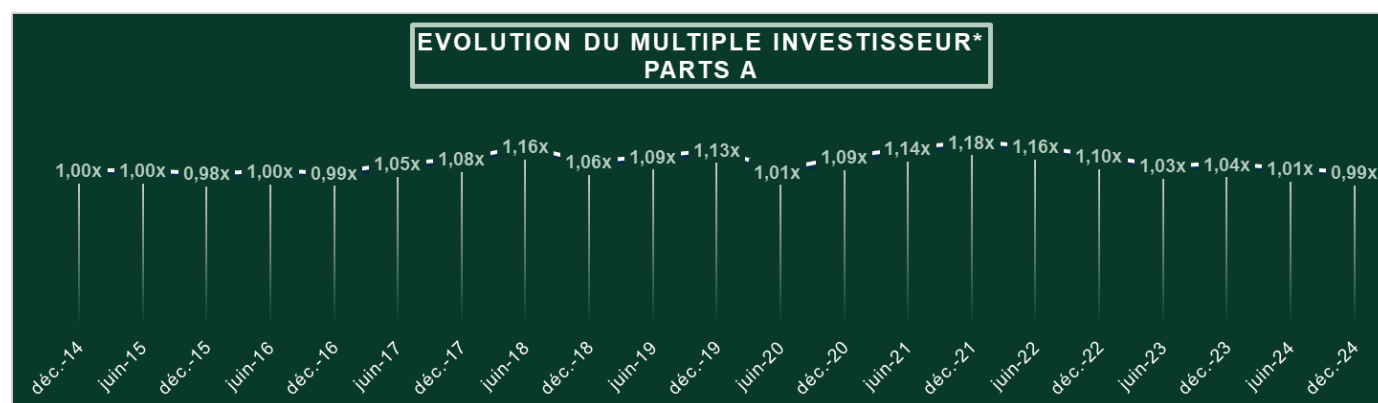
(1) nets des rachats de parts

(2) % calculé sur la base des (Montants distribués + Actif net du fonds) / Montants appelés

Le TRI¹ net du Fonds en parts A est de -0,16%. Ce TRI est différent du TRI Investisseur, ce dernier étant fonction de la date d'entrée de chaque investisseur dans le FCPR.

¹ TRI net du Fonds reprend les flux nets, entrants et sortants, et les dates exactes de chaque flux depuis la création du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le multiple investisseur en parts A s'élève à 0,99x.



* Multiple investisseur = [(Actif Net + Distributions) / Montant appelé net des rachats de parts]

Les valeurs liquidatives peuvent ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

III. Portefeuille

Synthèse du portefeuille

31-déc-24	Date d'entrée	Date de sortie	Montant investi (a)	Prix de revient du cédé (b)	Montant cession (c)	Plus/Moins value réalisée (c)-(b)	Produits perçus (e)	Montant résiduel investi (a)-(b)	Valorisation (f)	Total (c)+(e)+(f)	Multiple d'inv. (1)
(Montants en M€)											
Investissements cédés											
<i>Sociétés cotées :</i>											
Fountain Pajot	déc.-16	avr.-17	0,15	0,15	0,22	0,06	0,00	-	-	0,22	1,40x
Ateme	déc.-16	juil.-17	0,17	0,17	0,36	0,18	-	-	-	0,36	2,03x
BigBen Interactive	déc.-16	déc.-17	0,11	0,11	0,20	0,09	-	-	-	0,20	1,83x
Focus Home Interactive	déc.-16	févr.-18	0,11	0,11	0,15	0,04	0,00	-	-	0,15	1,56x
<i>Investissements directs :</i>											
Eyssautier / Athena-Argonaute	mars-15	sept.-19	0,95	0,95	0,87	-0,08	0,13	-	-	1,00	1,06x *
Camerus/Financière C	mars-15	avr.-19	1,18	1,18	2,39	1,21	0,52	-	-	2,92	2,46x
Platinum Pool	mars-15	déc.-20	1,61	1,61	3,79	2,19	0,53	-	-	4,32	2,69x
Heidrich/Ermis	avr.-15	oct.-21	1,06	1,06	-	-1,06	0,05	-	-	0,05	0,05x
Groupe MISTRAL	juin-18	nov.-22	1,44	1,44	2,76	1,31	0,51	-	-	3,26	2,26x **
Innovation construction pour l'avenir/ InCA Management	juil.-17	nov.-23	1,42	1,42	0,00	-1,42	-	-	-	0,00	0,00x
Aryes	avr.-15	juin-24	1,60	1,60	1,51	-0,10	0,88	-	-	2,38	1,49x
Ducatillon	nov.-16	déc.-24	1,60	1,60	0,00	-1,60	0,11	-	-	0,11	0,07x
<i>Fonds :</i>											
FPCI idiCo Croissance 4	déc.-14	juin-24	1,38	1,38	2,09	0,71	-	-	-	2,09	1,52x
<i>Sociétés cotées :</i>											
HighCo	déc.-16	sept.-24	0,17	0,17	0,08	-0,10	0,05	-	-	0,12	0,70x
Total investissements cédés			12,97	12,97	14,41	1,44	2,77	-	-	17,19	1,53x
Investissements en portefeuille											
<i>Investissements directs :</i>											
Batiweb	avr.-17	-	1,23	0,08	0,08	-	0,05	1,15	0,36	0,49	0,40x
Groupe RGF/ RGF Holding	mars-27	-	1,60	-	-	-	0,10	1,60	1,89	2,00	1,25x
Total inv. en portefeuille			2,83	0,08	0,08	-	0,15	2,75	2,25	2,49	0,88x
Total			15,81	13,05	14,50	1,44	2,92	2,75	2,25	19,67	1,24x

* Après réintégration des intérêts produits par les OC et comptabilisés en créances, le multiple final ressort à 1,14x

** Dont un séquestre de 5 K€ non pris en compte

(1) Multiple d'investissement = (valorisation + cession) / total investi (en cash) hors syndication.

Les éventuels intérêts perçus par le FCPR sont pris en compte dans le calcul du multiple d'investissement.

Remarque :

Les participations sont valorisées conformément au règlement du Fonds, aux règles de valorisation en vigueur au sein de la société de gestion et conformément aux règles préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié par l'IPEV Valuation Board. Les valorisations des lignes du portefeuille peuvent ne pas refléter les prix ou valorisations applicables au moment où le Fonds désirerait les céder. Il est précisé que les performances passées d'un instrument financier ne présagent en aucun cas des performances futures de cet instrument

financier. Chaque société du portefeuille fait l'objet d'une présentation détaillée dans les fiches descriptives à partir de la page 11. Dans la mesure où les sociétés concernées nous ont donné leur accord pour les diffuser, des chiffres non audités peuvent être présentés dans ces fiches descriptives.

Synthèse des mouvements sur l'exercice

(Montants en M€)	Ouverture (01/01/2024)	Acquisitions	Cessions	Changement de valorisation	Clôture (31/12/2024)
Aryes	0,48	-	0,49	0,01	-
Batiweb	0,58	-	-	-0,22	0,36
Ducatillon	0,40	-	0,00	-0,40	-
FPCI idiCo Croissance 4	0,26	0,04	0,30	0,01	-
Groupe RGF/ RGF Holding	1,83	-	-	0,06	1,89
HighCo	0,11	-	0,08	-0,03	-
Total	3,66	0,04	0,87	-0,57	2,25

Détail des investissements cédés

(Montants en M€)	Date de cession	Montant investi	Revenus et produits de cession	+/- value	Multiple	Type de sortie
<i>Cessions partielles</i>						
Batiweb	juin-17	0,08	0,08	0,00	1,03	Syndication
<i>Cessions totales</i>						
Fontaine Pajot	avr.-17	0,15	0,22	0,06	1,40x	Cession sur le marché
Ateme	août-17	0,17	0,36	0,18	2,03x	Cession sur le marché
BigBen Interactive	déc.-17	0,11	0,20	0,09	1,83x	Cession sur le marché
Focus Home Int	févr.-18	0,11	0,15	0,04	1,36x	Cession sur le marché
Camerus/Financière C	avr.-19	1,18	2,92	1,73	2,46x	Cession LBO
Eyssautier / Athena-Argonaute	sept.-19	0,95	1,00	0,05	1,06x	Cession suite rachat par le groupe Verlingue
Platinum pool	déc.-20	1,61	4,32	2,72	2,69x	Cession totale
Heidrich/Ermis	oct.-21	1,06	0,05	-1,01	0,05x	Sortie de la participation suite à la radiation de la société
Groupe MISTRAL	nov.-22	1,44	3,26	1,82	2,26x	Cession totale
InCa/Inca management	juin-22	1,09	-	-1,09	0,00x	Opération de 3 réductions de capital motivé et non motivé par des pertes dans le cadre de la procédure de conciliation
InCa/Inca management	nov.-23	0,32	0,00	-0,32	0,00x	Opération de 3 réductions de capital motivé et non motivé par des pertes dans le cadre de la procédure de conciliation
Aryes	juil.-17	0,53	0,53	0,00	1,01x	Réduction de capital
FPCI idiCo Croissance 4	juil.-22	1,34	1,79	0,45	1,33x	Remboursement nominal de la part A et B et distribution de plus-values
Aryes	févr.-22	0,54	0,49	-0,05	0,91x	Cession partielle de 50% de la participation au profit de la holding des managers
FPCI idiCo Croissance 4	juin-24	0,04	0,30	0,27	8,22x	Transfert des parts au fonds idiCo Croissance 5 PI
Aryes	juin-24	0,54	0,49	-0,05	0,91x	Cession totale
High Co	sept.-24	0,17	0,75	0,58	4,34x	Cession totale
Ducatillon	déc.-24	1,60	0,00	-1,60	0,00x	Cession totale
TOTAL		13,05	16,92	3,86	1,30x	

Fiches de Participations

BATIWEB	12
DUCATILLON	13



BATIWEB

Présentation de la société

Informations société	
Activité	Plateforme digitale d'intermédiation entre artisans et particuliers
Siège social	Montigny-le-Bretonneux (Île-de-France)
Secteur	Edition Logiciel
Date de création	2005
Management	Nicolas Ricart
Equipe en charge	Frédéric Mimoun
Effectifs	115 ETPs
Site internet	www.batiweb.com
Montant investi	1,23 millions d'euros

Résumé de la transaction	
Type de transaction	Capital Développement
Date de transaction	27 avril 2017
Instruments	Actions (ADP A), Obligations convertibles
Investissement résiduel (Fonds)	1,07 M€ (7,81%)
Investissement résiduel (idiCo)	4,53 M€ (33,20%) - LCL Expansion 2, LCL PME Expansion 2 - GF
Co-Investisseurs	Swen Capital (2,5%), Golda Darty Partners (3,4%) et Matmut Innovation (6,9%) VA Holding (36,54%), Salariés (17,43%)

Reporting Financier (En M€)	2022 (31/12)	2023 (31/12)
CA	13,6	11,1
EBITDA cash	1,1	0,6
EBITDA Marge	7,8%	5,9%
Dette Nette ⁽¹⁾	5,4	5,7
Dette nette / EBITDA	5,1x	8,7x

⁽¹⁾ Hors obligations convertibles

Comité Stratégique	1 sur 3
Représentant(s) idiCo	Frédéric Mimoun
Commissaires aux comptes	Cabinet Jégard & Associés

(En M€)	12/23	12/24
Valorisation	0,58	0,36
Produits (ou distrib.)	0,13	0,13
Total	0,70	0,49
Montant investi	1,23	1,23
Multiple d'invest.	0,57x	0,40x

Sous l'impulsion de son Dirigeant actuel, Batiweb a été créée suite à un spin-off de Reed Exhibition en 2005.

Batiweb dispose d'un positionnement unique considéré comme un réel avantage concurrentiel par (i) sa faculté à produire des leads (service de génération de devis) qualifiés - démontrée par une conversion élevée de 20% des prospects en leads vendus aux artisans (environ 2 500 actifs), (ii) une vraie position référente auprès des artisans, acquise par la publication de contenus riches sur des sites / newsletters professionnels - contribuant à un fort référencement naturel et (iii) l'accompagnement des artisans par des prises de rendez-vous (services B2B à forte valeur ajoutée et favorisant la fidélisation des clients).

Thèse d'investissement

L'accompagnement de la croissance du Groupe Batiweb repose sur les trois piliers suivants :

(i) Développement de relais de croissance organique :

- Poursuite de la remontée dans la chaîne de valeur auprès des artisans (clients) ;
- Recrutement de commerciaux pour favoriser la conquête de nouveaux clients ;
- Développement d'une marque grand public afin d'étendre son modèle d'acquisition de demandes de devis (lead).

(ii) Sur un marché atomisé et en consolidation, poursuite d'un programme de *build-ups* relatifs et complémentaires.

(iii) Optimisation et renfort de l'organisation.

Éléments clés de l'exercice

Le groupe anticipe un atterrissage pour l'année 2024 autour de 1,5m€ d'EBITDA, en augmentation vs n-1 en lien avec la poursuite de la réorganisation opérationnelle. Toutefois le chiffre d'affaires est attendu en baisse de 6% vs n-1 à 10,4m€, notamment en raison (i) d'un contexte macro-économique dégradé, (ii) du décalage d'un contrat travaillé depuis plusieurs mois avec un potentiel partenaire et (iii) d'une activité architecture en retrait.

Le groupe a lancé récemment avec succès la commercialisation de sa nouvelle offre de services, par abonnement travaillée activement depuis plusieurs mois afin de fidéliser davantage ses clients.

Perspectives

Dans un contexte macro-économique dégradé, les difficultés rencontrées par le groupe s'intensifient notamment en termes de (i) sourcing de leads qualifiés et (ii) défaillance du nombre de clients (dégradant fortement de la trésorerie malgré un chiffre d'affaires en hausse).

Valorisation

Provisoire forfaitaire (à 25%) compte-tenu d'un risque de liquidité moyen / long terme (niveau de trésorerie proche de 0 néanmoins en ligne avec les prévisions et autorisé par les seuils de découvert).



GROUPE RGF

Informations société

Activité	Injection Plastique
Siège social	Pratz (Bourgogne-Franche-Comté)
Secteur	Industrie
Date de création	1970
Management	Mathieu Beraldin
Equipe en charge	Laurent Espic / Martin Jung-Turck
Effectifs	150+
Site internet	www.groupergf-plastique.com
Montant investi	1,60 million d'euros

Résumé de la transaction

Type de transaction	MBI
Date de transaction	9 mars 2017
Instruments	Actions, Obligations Convertibles
Investissement résiduel (Fonds)	1,60 M€ (14,61%)
Investissement résiduel (idiCo)	6,56 M€ (59,65%) - LCL Expansion 2, LCL PME Expansion GF
Co-Investisseurs	Capital Transmission (19,3%), BPI (11,4%), Repreneur et fondateur (8,8%)

Reporting Financier (En M€)	2023 (31/03)	2024 (31/03)
CA	22,5	21,3
EBITDA	2,2	2,1
EBITDA Marge	9,8%	9,7%
EBIT	1,1	1,0
EBIT Marge	4,8%	4,5%
Dette Nette ¹	0,1	-1,7
Dette nette / EBITDA	n.a.	n.a.

1 Hors obligations convertibles

Comité de Surveillance	2 sur 3
Représentant(s) idiCo	Laurent Espic et Emmanuel Camp
Commissaires aux comptes	Cofigex

(En M€)	12/23	12/24
Valorisation	1,83	1,89
Produits (ou distrib.)	0,09	0,10
Total	1,92	2,00
Montant investi	1,60	1,60
Multiple d'invest.	1,20x	1,25x

Présentation de la société

Basé à Pratz (39), le Groupe (visant les sociétés Groupe RGF, Charvet, CDM, Jarrossay, Plastic Alpes, Plastic Crisana et RGF Plastique) est spécialisé dans la conception et la production de petites pièces techniques en plastique et/ou en métal sur des marchés de niches. Le Groupe RGF couvre l'ensemble de la chaîne de production : conception, réalisation des moules, injection, décolletage, surmoulage et assemblage robotisé. Ces dix dernières années, sous la direction de son ancien dirigeant, le Groupe s'est développé par une stratégie ciblée de croissance externe avec quatre acquisitions réalisées. Le Groupe dispose aujourd'hui de quatre sites de production en France et un site situé en Roumanie. Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de l'ordre de 20,0m€.

Thèse d'investissement

La diversification importante des produits vendus par le Groupe RGF ainsi que le large éventail de clientèle seront des gages de croissance pour l'avenir. La tendance sera d'orienter les nouveaux marchés vers de la production de moyenne voire grande série. La taille du Groupe permettra de pouvoir pénétrer ces nouveaux marchés. L'objectif est d'élargir la gamme de clientèle tout en restant dans le cœur de métier du Groupe : l'injection plastique. Les principaux axes de développement identifiés sont : (i) le développement d'une plateforme commerciale ; (ii) le proche export ; (iii) l'élargissement de la gamme de produits. Au-delà de la croissance organique, d'autres axes de développement sont envisagés. Le Groupe souhaite s'orienter prioritairement sur le secteur médical au cours de ces prochaines années. La logique de croissance externe doit se poursuivre selon les axes des marchés et des savoir-faire.

Éléments clés de l'exercice

Le chiffre d'affaires sur l'exercice 2023/2024 s'est élevé à 21,3m€, soit une baisse de 5% vs N-1 - principalement expliquée par un tassement de l'activité sur le premier semestre. Le management a été fortement mobilisé par des actions commerciales et la révision des prix de vente auprès des clients permettant une amélioration de la marge brute de +1 point vs N-1 (atteignant 51,4%). Grâce à ces hausses de prix répercutées aux clients et la meilleure gestion des frais fixes la rentabilité de la société a été en hausse de 1 point vs N-1 (@10,9% pour 2,3m€ d'Ebitda ajusté d'éléments exceptionnels).

Tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu le groupe a retrouvé un niveau de BFR normatif (-1,2m€ de stocks) permettant de générer 1,1m€ de trésorerie sur l'exercice 2024. Combiné à une diminution de l'endettement bancaire (dette LBO totalement remboursée fin 2023), la trésorerie nette a ainsi atteint 1,7m€ à fin mars 2024 (vs -0,1m€ en mars 2023).

Perspectives

L'exercice en cours (mars 2025) confirme les tendances de croissance de la marge brute (60,4 % vs 53,1% pour n-1) avec une poursuite de l'amélioration de la rentabilité du groupe avec une marge d'EBITDA de plus de 13,5% à mi-exercice (30 septembre 2024), soit +5,7 points par rapport à la même période de l'exercice précédent. Parallèlement, malgré un programme d'investissement soutenu, la génération de cash reste bonne avec un niveau de trésorerie nette de plus de 2,3 M€ au 30/09/24.

Valorisation

La ligne est valorisée selon la méthode des multiples de résultats (comparables boursiers). Les multiples ont été appliqués aux agrégats 2022/2023 et 2023/2024 (réels).

IV. Informations financières

Composition de l'actif net et du résultat

(M€)	2024 (31 décembre)	Variation au cours de l'exercice	2023 (31 décembre)
Portefeuille-titres	2,27	-1,42	3,69
Autres placements et disponibilités	0,20	-0,30	0,50
Autres actifs et passifs	-0,02	0,08	-0,10
Actif net	2,45	-1,64	4,09
Capital appelé	15,79	-	15,79
Commissions de souscription	-	-	-
Distributions	-13,04	-0,70	-12,34
Différence de change	-	-	-
Plus (moins) values réalisées sur portefeuille-titres	2,92	-0,02	2,94
Plus (moins) values latentes sur portefeuille-titres	-1,37	0,00	-1,37
Plus (moins) values latentes / réalisées sur placements	0,01	0,02	-0,01
Provision pour boni de liquidation	-	-	-
Frais de constitution	-0,02	-	-0,02
Résultat capitalisé	-0,90	-0,35	-0,55
Résultat de l'exercice en cours	-0,94	-0,59	-0,35
Actif net	2,45	-1,64	4,09
Autres Produits	0,00	-0,06	0,07
Produits sur opérations financières	0,21	0,21	-
Plus (moins) values réalisées sur OPC	0,01	0,01	-
Plus (moins) values réalisées sur portefeuille-titres	-1,48	-1,48	-
Plus (moins) values latentes sur portefeuille-titres	-1,07	-1,07	-
Plus (moins) values latentes sur portefeuille-titres antérieures	1,77	1,77	-
Commissions de gestion	-0,32	-0,00	-0,32
Autres frais de gestion	-0,06	0,03	-0,09
Résultat	-0,94	-0,59	-0,35

Répartition de l'Actif net en fonction de la typologie des investissements du Fonds

	Actions du secteur financier		Actions non financières		Autres (obligations, cash,...)				Actif net au 31/12/2024
	coté	non coté	coté	non coté	Cash	Obligations	OPCVM Monétaires	Autres*	
En €	-	-		215 108,41	87 595,92	2 050 417,20	112 996,55	-17 843,66	2 448 274,42
En %	0,00%	0,00%	0,00%	8,79%	3,58%	83,75%	4,62%	-0,73%	100,00%

* Autres créances - Autres dettes

Répartition des OPCVM de trésorerie du Fonds

Nom	Code ISIN	Montant valorisé (€)
QUIDITY-RATED SRI	FR0007038138	112 996,55
Total		112 996,55

Engagement Hors Bilan

Néant.

Historique des flux

En M€	Historique des flux	Appels		Distributions		Total
		Souscripteurs	Carried Interest	Souscripteurs	Carried Interest	
déc.-14	1er Closing - Appel Tranche Initiale -Investissement FPCI OC 4	7,97	0,00			7,97
avr.-15	2ème Closing - Appel Tranche Initiale + Tranche Complémentaire	6,60	0,00			6,60
juin-15	Part B - Appel Tranche Initiale + Tranche complémentaire	0,00	0,02			0,02
juil.-15	3ème Closing - Appel Tranche Initiale + Tranche Complémentaire	1,47	0,00			1,47
sept.-15	Part B - Appel Tranche Initiale + Tranche complémentaire	0,00	0,00			0,00
oct.-20	Part A - Distribution n°1			-4,15	0,00	-4,15
déc.-20	Part A - Distribution n°2			-2,75	0,00	-2,75
juin-22	Part A - Distribution n°3			-2,49	0,00	-2,49
déc.-22	Part A - Distribution n°4			-2,94	0,00	-2,94
juil.-24	Part A - Distribution n°5			-0,70		-0,70
<u>Total Appels et Distributions</u>		16,03	0,02	(13,04)	0,00	3,01
Total Général		16,05		(13,04)		3,01

V. Autres éléments d'informations

Informations réglementaires

Durée de vie du Fonds

Le Fonds est créé pour une durée de 8 ans à compter de sa Constitution soit jusqu'au 15 décembre 2022, sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'Article 25 du règlement.

La durée de vie du Fonds a été prorogée de 12 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2023. En date du 11 décembre 2023, la Société de gestion a décidé la prorogation de la durée de vie du Fonds de 12 mois supplémentaires, soit jusqu'au 15 décembre 2024.

Evènement substantiel lié à la gestion et l'activité du fonds post clôture

La Société de Gestion a décidé de dissoudre le Fonds le 10 janvier 2025 selon les conditions prévues dans son règlement. La dissolution entraînera l'ouverture d'une période de liquidation pour une durée estimée à 12 mois supplémentaires, période pendant laquelle idiCo, en sa qualité de liquidateur, procédera aux opérations de cession des actifs en portefeuille. La date de fin de vie du fonds prévue par le Règlement et fixée au 15 décembre 2024 à la suite des deux périodes de prorogation d'un an chacune ne sera donc pas respectée.

Cette opération a fait l'objet d'une demande d'agrément préalable auprès de l'AMF.

Modification des statuts

Néant.

Equipe de gestion

L'équipe est composée de 5 membres sous la responsabilité de Benjamin Arm, directeur général :

- 2 Directeurs associés, Laurent Espic et Frédéric Mimoun, co-responsables de l'activité Small Cap
- 1 Directeur d'investissement, Jean-Marie Giannettini
- 1 Directrice de participations, Inès Talhouarne
- 1 Analyste, Martin Jung-Turck

Comité consultatif / conflits d'intérêts

Néant sur la période.

Répartition des dossiers et co-investissements

En vertu du règlement du Fonds, les dossiers d'investissement sont systématiquement affectés au pôle d'investissement dont ils relèvent selon le type d'intervention proposé : Lower Mid Cap, Small Cap ou Dette Privée.

La période d'investissement du Fonds LCL PME Expansion 2 BP a été clôturée en date du 1er octobre 2018. La trésorerie disponible est utilisée pour accompagner les lignes du portefeuille et préparer leur cession.

A compter de décembre 2018, les nouveaux dossiers d'investissement Small Cap sont répartis entre le Fonds et les autres structures d'investissement gérées par l'équipe Small Cap en tenant compte de leurs situations particulières et font, le cas échéant, l'objet de co-investissement entre eux.

Lors de refinancement de participations déjà en portefeuille, les fonds historiques interviennent en fonction de leur droit préférentiel de souscription (DPS) tout en tenant compte de leur situation particulière. En cas de reliquat, ce dernier serait alors reporté en priorité (i) sur les autres fonds historiques coactionnaires gérés par l'équipe Small Cap au prorata de leurs DPS puis (ii) sur les fonds gérés par l'équipe selon la règle applicable pour les Investissements Complémentaires (cf supras).

Les règles d'affectation et de co-investissement applicables sont définies annuellement et éventuellement ajustées périodiquement afin de prendre en compte pour chaque véhicule géré par l'équipe Small Cap : sa politique d'investissement, ses engagements de souscription ou ses fonds propres, les contraintes spécifiques relatives à ses quotas fiscaux et ratios d'actif et de passif, et ses disponibilités de trésorerie. Tout co-investissement doit se réaliser dans des conditions de prix, de termes et de droits identiques et à des dates de réalisation équivalentes, à l'entrée comme à la sortie tout en tenant compte des situations particulières des différents fonds. Les obligations de co-investissement cessent de s'appliquer dès lors que les titres concernés font l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

Contraintes d'investissement – art. 3.1 du Règlement

Contraintes d'investissement	Conditions	Commentaires respectés
Allocation de l'engagement global du FPCI dans une participation directe	<15%	oui
Allocation de l'actif du FPCI en emprunts en espèces	<10%	oui
Valeur d'Entreprise (VE) des sociétés acquises	de 8 M€ à 25 M€	oui
Investissement unitaire (hors investissement complémentaire)	de 1 M€ à 8 M€	oui

Respect du quota fiscal et des ratios réglementaires

Le quota d'investissement de 50,00 % et les ratios de division des risques ont été respectés jusqu'à la mise en pré-liquidation du Fonds soit jusqu'au 15 décembre 2022, évènement à partir duquel le Fonds n'est plus tenu de les respecter.

Pendant la période de pré-liquidation, le Fonds conserve à son actif le placement des produits de cession en instance de distribution à titre temporaire et un montant de trésorerie ne pouvant excéder 20% de sa valeur liquidative. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2024.

Exercice des droits de vote – Postes d'administrateurs

Exercice des droits de vote

idiCo considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

idiCo a pour politique de participer physiquement à toutes les assemblées d'actionnaires des participations des véhicules d'investissement sous gestion et d'exercer les droits de vote qui y sont attachés. La politique d'engagement actionnarial est par ailleurs disponible sur le site Internet d'idiCo.

idiCo se fait généralement représenter aux assemblées par le Responsable du dossier ou par toute personne disposant d'un pouvoir. A défaut, et ce dans les cas où la présence physique d'un de ses représentants est impossible ou lorsque les résolutions présentées à l'assemblée ne portent que sur des enjeux mineurs pour la participation, elle exerce les droits de vote par correspondance.

En cas d'impossibilité d'exercer ces deux préconisations, un pouvoir pourra être donné au Président de la participation ou à un tiers éclairé choisi par idiCo. Dans ce cas, et selon la nature de la résolution, le pouvoir pourra être libre ou encadré.

En tout état de cause, idiCo recommande :

- d'exercer son rôle d'actionnaire en fonction de l'intérêt social de la participation dans laquelle elle a investi et donc dans l'intérêt des porteurs de part ou actionnaires des véhicules d'investissement gérés ;
- d'éviter de ne pas se prononcer sur les résolutions soumises ;
- de ne pas effectuer un vote « Blanc ». Toutefois, idiCo pourra s'abstenir d'exercer ses droits de vote en fonction des principes de la présente politique.

Par dérogation à ce qui est exposé ci-dessus, idiCo décide d'exercer ses droits de vote dans les sociétés cotées sur un marché d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu lorsque le seuil de

5% de détention des droits de vote ou du capital des titres considérés est atteint ou dépassé par un ou plusieurs véhicules d'investissement coactionnaires.

Postes d'administrateurs

Les Fonds gérés par idiCo disposent généralement d'un ou plusieurs postes au sein des organes sociaux des participations qu'ils détiennent. Les véhicules d'investissement ne détenant pas la personnalité morale sont représentés par :

- idiCo qui nomme un représentant permanent et/ou ;
- un de ses salariés membre de la BU concernée (ou un tiers ayant une expertise particulière).

Pour les sociétés cotées, idiCo a pour principe de ne pas demander de poste de représentant au sein des organes sociaux. Toutefois, pour les sociétés accédant à la cotation après l'investissement par un des véhicules d'investissement gérés par la Société de Gestion, la décision de maintenir les représentants d' idiCo au sein des organes sociaux est prise au cas par cas.

idiCo a pour politique de participer, sauf empêchement ou impossibilité matérielle, à toutes les réunions des organes sociaux auxquelles elle est convoquée. Lorsque cela n'est pas possible, elle s'efforce de s'y faire représenter par un autre membre de l'organe social. Tout représentant d'idiCo au sein d'un organe social d'une participation s'engage à respecter la Charte de

l'administrateur de la Société de Gestion. Dans le cas de l'exercice de ces mandats, les mandataires sociaux requièrent l'obtention d'éléments d'informations nécessaires et suffisantes pour prendre une décision éclairée. idiCo détermine le sens de son vote sur les résolutions proposées dans l'intérêt social de la participation du ou des Fonds concernés.

Au cours de l'exercice écoulé, le Fonds (en personne ou par voie de représentation) a ainsi assisté à la totalité des assemblées générales et des réunions des organes sociaux auxquelles il a été convoqué.

Participations	Comité	Membres	
		En nom propre	Représentant idiCo
Groupe Batiweb	Comité Stratégique	Frédéric Mimoun	
Groupe RGF	Conseil de surveillance	Laurent Espic	

Frais de gestion et de transaction

La quote-part des frais de gestion représente 2,59% des souscriptions reçues, dont 0,59% au titre des autres frais de gestion. Les frais de transaction s'élèvent à 0,00% du total des souscriptions.

Le détail des frais est disponible dans l'annexe comptable (rapport du Commissaire aux Comptes joint).

Commissions et Honoraires de Transactions perçus

Les montants relatifs à la commission de gestion et aux honoraires de prestations de conseils perçus par la Société de gestion sont repris dans le tableau ci-dessous.

(Montants en M€)	Sur la période	Depuis la création
Commission de gestion	0,32	3,16
Honoraires de Transaction perçus (1)	-	0,17
<i>dont Commissions de Transaction</i>	-	0,17
<i>dont Commissions de Suivi</i>	-	-
<i>dont Commissions de Transaction Non Réalisés</i>	-	-

(1) Honoraires de Transaction facturés et perçus par la société de gestion sur l'exercice comptable de référence

Gestion de la liquidité, profil de risque et effet de levier du Fonds

Le Fonds est un FIA de type fermé, étant principalement investi en titres non cotés et ne bénéficiant d'aucune garantie en capital. Le Fonds n'a pas recours à l'effet de levier et les rachats de parts sont bloqués pendant toute la durée de vie du Fonds.

L'exposition du Fonds est calculée selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement invariablement.

Compte tenu des caractéristiques des actifs en portefeuille, IdiCo calcule le risque global en utilisant la méthode du calcul de l'engagement, telle qu'elle est énoncée dans l'instruction AMF n°2011-15 relative aux « modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés ». Le risque global est calculé en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution future des marchés et du temps disponible pour liquider les positions. Le Fonds étant un fonds professionnel de capital investissement n'ayant pas recours aux dérivés, il bénéficie d'une exemption et n'est donc pas soumis au calcul du risque global.

Aucun actif ne fait l'objet d'un traitement spécial au sens du règlement délégué n°231/2013 de la Commission Européenne du 19 décembre 2012 relatif « aux dérogations, aux conditions générales d'exercice, aux dépositaires, à l'effet de levier, à la transparence et à la surveillance ».

Le profil de risque du Fonds est communiqué dans le règlement du Fonds ou peut être obtenu sur demande auprès de la Société de gestion.

Rémunération

L'information sur les rémunérations est reprise dans un rapport ad hoc mis à disposition des investisseurs du fonds sur demande auprès de la société de gestion.

Au cours de cet exercice comptable, le Fonds n'a réalisé aucune distribution au titre de l'intéressement aux plus-values (carried interest) versée aux membres de la société de gestion.

Sélection des intermédiaires

Les principes de la politique de best selection sont disponibles sur le site internet d'IdiCo : <https://idico.fr/mentions-legales/>

Réglementation SFDR – Article 6

Le Fonds a été classé en article 6.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Liste des Fonds gérés par idiCo

Fonds d'investissement	Business Unit
FPCI CACI 3	Lower-Mid Cap
FPCI CACI Private Investors	Lower-Mid Cap
FPCI idiCo Croissance 4	Lower-Mid Cap
FCPR idiCo Croissance N°4 Private Investors	Lower-Mid Cap
SLP idiCo Croissance Biofutur	Lower-Mid Cap
SLP idiCo Croissance 5	Lower-Mid Cap
FPCI idiCo Mid Cap 2021	Lower-Mid Cap
FCPR idiCo Croissance N°5 Private Investors	Lower-Mid Cap
FPCI idiCo Simpliciti Co-Invest	Lower-Mid Cap
FPCI LCL Expansion 2	Small Cap
FCPR LCL PME Expansion 2 - BP	Small Cap
FCPR LCL PME Expansion 2 - GF	Small Cap
FPCI LCL Expansion 3	Small Cap
FCPR LCL PME Expansion 3	Small Cap
FPCI idiCo Expansion 3	Small Cap
SLP idiCo Expansion 4	Small Cap
FCPR idiCo PME Expansion 4	Small Cap
FCPR idiCo Mezzanis N°3 Private Investors	Private Debt
FPCI idiCo Mezzanis N°3 A	Private Debt
FPCI idiCo Mezzanis N°3 B	Private Debt
SLP idiCo Mezzanis 4	Private Debt
FCT idiCo Mezzanis 4 F	Private Debt

FCPR : Fonds Commun de Placement à Risques

FPCI : Fonds Professionnel de Capital Investissement

SAS : Société par Actions Simplifiée

SLP : Société de Libre Partenariat

Rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2024

FCPR LCL PME Expansion 2 – Compartiment BP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPR LCL PME Expansion 2– Compartiment BP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement à risque (FCPR) LCL PME Expansion 2 – Compartiment BP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPR ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPR.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPR à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

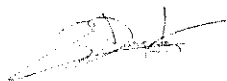
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.04.11 18:14:00
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé

LCL EXPANSION 2 BP

Bilan au 31/12/2024 en Euros

ACTIF

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	115,751.74
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	115,751.74
Obligations convertibles en actions (B)	2,050,417.20
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2,050,417.20
Obligations et valeurs assimilées (C)	0.00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00
Titres de créances (D)	0.00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0.00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0.00
Parts d'OPC et fonds d'investissements (E)	112,996.55
OPCVM	112,996.55
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0.00
Autres OPC et fonds d'investissements	0.00
Dépôts (F)	0.00
Instruments financiers à terme (G)	0.00
Prêts (I)	99,356.68
Autres actifs éligibles (J)	0.00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+I+J)	2,378,522.16
Créances et comptes d'ajustement actifs	5,417.05
Comptes financiers	87,595.92
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	93,012.97
Total Actif	2,471,535.13

LCL EXPANSION 2 BP

Bilan au 31/12/2024 en Euros

PASSIF

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	3,390,989.13
Report à nouveau sur revenu net	0.00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0.00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0.00
Résultat net de l'exercice	-942,714.71
Capitaux propres	2,448,274.42
Passifs éligibles :	
Instruments financiers A	0.00
Opérations de cession sur instruments financiers	0.00
Instruments financiers à terme B	0.00
Emprunts	0.00
Autres passifs éligibles C	0.00
Sous-total passifs éligibles = A+B+C	0.00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23,260.71
Concours bancaires	0.00
Sous-total autres passifs	23,260.71
Total Passif	2,471,535.13

LCL EXPANSION 2 BP

Compte de résultat au 31/12/2024 en Euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	5,700.00
Produits sur obligations	202,975.50
Produits sur titres de créances	0.00
Produits sur des parts d'OPC	0.00
Produits sur Instruments financiers à terme	0.00
Produits sur prêts et créances	0.00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0.00
Autres produits financiers	3,098.76
Sous-total produits sur opérations financières	211,774.26
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	0.00
Charges sur instruments financiers à terme	0.00
Charges sur emprunts	0.00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0.00
Charges sur passif de financement	0.00
Autres charges financières	-217.51
Sous-total charges sur opérations financières	-217.51
Total Revenus financiers nets (A)	211,556.75
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance	0.00
Autres produits	0.00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion *	-351,257.50
Frais d'audit, d'études des fonds en capital investissement	-2,113.21
Impôts et taxes	0.00
Autres charges	-30,234.26
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-383,604.97
Sous-total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-172,048.22
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	0.00
Sous-total Revenus nets I = C+D	-172,048.22

Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations	
Plus et moins values réalisées	-1,471,152.53
Frais de transactions externes et frais de cession	0.00
Frais de recherche	0.00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0.00
Indemnités d'assurance perçues	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0.00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisation E	-1,471,152.53
Régularisation des plus ou moins-values réalisées nettes F	0.00
Plus ou moins values réalisées nettes II = E+F	-1,471,152.53
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	700,486.04
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0.00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0.00
Quote-part des plus-values latentes restituées aux assureurs	0.00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	700,486.04
Régularisation des plus ou moins-values latentes nettes H	0.00
Plus ou moins values latentes nettes III = G+H	700,486.04
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0.00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0.00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	0.00
Impôt sur le résultat V	0.00
Résultat net I + II + III - IV - V	-942,714.71

* y compris la commission de gestion d'un montant de

321,880.86

LCL EXPANSION 2 BP

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES

ANNEXE DES

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2024

INFORMATIONS GENERALES

Stratégie investissement

Le Compartiment a pour objectif de gestion la constitution d'un portefeuille de participations diversifiées principalement détenues dans des petites et moyennes entreprises.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net	2,448,274.42	4,090,722.01	5,449,511.72	12,229,892.67	10,744,562.91
Part A					
Engagement de souscription	16,030,000.00	16,030,000.00	16,030,000.00	16,030,000.00	16,030,000.00
Montant libéré	16,030,000.00	16,030,000.00	16,030,000.00	16,030,000.00	16,030,000.00
Répartitions d'actifs	- 13,040,718.88	- 12,340,986.00	- 12,350,341.00	- 6,901,902.00	- 6,901,902.00
Distribution sur résultat					
Distribution					
Nombre de parts	15,668.00	15,668.00	15,738.00	15,858.00	15,903.00
Valeur liquidative	156.25	255.06	332.01	749.42	663.53
Part B					
Engagement de souscription	20,070.00	20,070.00	20,070.00	20,070.00	20,070.00
Montant libéré	20,070.00	20,070.00	20,070.00	20,070.00	20,070.00
Répartitions d'actifs					
Distribution sur résultat					
Distribution					
Nombre de parts	2,007.00	2,007.00	2,007.00	2,007.00	2,007.00
Valeur liquidative	0	47.05	111.73	172.11	95.86

LCL EXPANSION 2 BP

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUES

ANNEXE DES

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2024

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 - Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

2 - Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

3 - Règles d'évaluation des actifs

La Société de gestion évalue les instruments financiers détenus par les véhicules d'investissement qu'elle gère selon les méthodes préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board).

Une stricte application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par ce guide pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres.

Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les transactions sur les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions officielles (lock-up etc.).

Titres cotés

Les titres cotés en Euros admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissements ou tout autre organisme similaire étranger, et qui ne sont soumis à aucune restriction, sont valorisés sur la base des cours spot du dernier jour de bourse du mois d'arrêté.

Les titres cotés dans d'autres devises sont valorisés sur la base des cours spot constatés à la clôture du dernier jour de bourse du mois d'arrêté sur leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les titres cotés dont le cours est non significatif (absence de cotation régulière, faiblesse du volume des échanges...) sont valorisés comme les titres non cotés du portefeuille.

Dans certaines situations, la Société de gestion pourra appliquer une décote de négociabilité à l'évaluation obtenue sur la base du cours de marché. Ce sera notamment le cas, si les transactions sur les valeurs mobilières concernées font l'objet de restrictions officielles.

Titres non cotés

Les participations sont évaluées au prix d'un investissement récent en l'absence de tout élément significatif permettant une revalorisation ou une dévalorisation selon les principes ci-dessous. Cette méthode sera conservée pendant une durée limitée, estimée par le Chargé d'évaluation financière à chaque date d'arrêté, en fonction de la nature de la cible, des conditions de marché et des derniers événements significatifs intervenus.

Revalorisation / Dévalorisation

La valorisation de la société pourra faire l'objet d'un accroissement ou d'une diminution de valeur en cas de :

- évolution favorable ou défavorable des critères retenus lors de la valorisation à l'entrée tout en conservant la même méthode de valorisation,
- utilisation d'une ou plusieurs autre(s) méthode(s) pertinente(s) décrites dans la procédure de valorisation et se traduisant par une meilleure estimation ou une estimation inférieure de la Juste Valeur. Tout changement de méthode devra être dûment justifié.
- nouveau tour de financement significatif réalisé à un prix supérieur ou inférieur avec un ou plusieurs tiers,
- offre de cession ferme reçue faisant apparaître un prix supérieur ou inférieur,
- cession significative intervenue à un prix supérieur ou inférieur sur des titres détenus par un tiers coactionnaire à un autre investisseur externe.

Provisionnement forfaitaire

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la diminution de valeur sera réalisée par tranches de 25% selon le barème suivant :

- Provision de 25% pour retard significatif dans la réalisation du business plan ayant servi de base de valorisation à l'investissement et entraînant une diminution de valeur permanente.
- Provision de 50% retraçant des problèmes majeurs de financement à moyen ou long terme et pouvant nécessiter la mise en place d'un refinancement ou une restructuration.
- Provision de 75% lorsque la société rencontre de sérieuses difficultés à trouver un refinancement à court terme.
- Provision de 100% en cas de dépôt de bilan, de mise en redressement judiciaire faisant l'objet d'un plan de continuation peu crédible ou d'une liquidation.

Ces provisions forfaitaires sont basées sur le prix de revient initial avant capitalisation des intérêts.

La détermination de la juste valeur à partir de la méthode de provisionnement forfaitaire devra, à chaque fois que cela sera possible, être corroborée avec une autre méthode de détermination de la Juste valeur (multiple, DCF etc.), quitte à prendre une marge complémentaire en retenant une provision forfaitaire.

Repartition de la juste valeur

La Juste valeur sera répartie entre tous les instruments financiers en tenant compte de l'effet des instruments dilutifs et clauses contractuelles qui pourraient être exercées si la société était vendue à la date d'évaluation et pour la valeur d'entreprise déterminée.

Le cas échéant, la variation de valeur liée aux intérêts des instruments de dette (OC, ORA etc.) capitalisés ou dits « PIK » sera intégrée à la valorisation de l'instrument. De ce fait, le prix d'un investissement récent correspondra au prix de revient des instruments financiers hors intérêts capitalisés, impliquant le provisionnement des actions à hauteur des intérêts capitalisés.

Dès lors que certains instruments financiers ne peuvent être convertis, alors les intérêts seront pris en compte ainsi que la Prime de Non Conversion (PNC) suivant les cas.

Lorsqu'une participation aura atteint le stade de la maturité (rentabilité récurrente sur au moins deux exercices), sa valorisation pourra être révisée sur la base des critères ayant servi à l'établissement du prix d'acquisition, ou de toute méthode pertinente (multiple de sociétés cotées comparables ; flux ; transactions récentes intervenues sur des sociétés comparables ; évaluation d'expert indépendant ; dispositions contractuelles...), soit à une « fair market value ».

Les avances en compte courant sont évaluées pour leur montant nominal majoré des intérêts courus qui s'y attachent.

Les parts de FCP et de fonds d'investissement sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, ajustée le cas échéant, des libérations et des remboursements de capital intervenus entre la date de publication de la valeur liquidative et la date de valorisation.

Les parts de SICAV et de Fonds Communs de Placement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue le jour de l'évaluation.

4 - Description de la méthode de calcul des frais de gestion et des autres frais

Les frais de gestion sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Frais de gestion

Au 31 décembre 2024, les frais de gestion du fonds représentent 13,15% de l'actif net du fonds.

La rémunération annuelle de la Société de Gestion est égale à 2,00% des montants libérés par les Souscripteurs de parts A et B.

La rémunération de la Société de Gestion est payable à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre civil.

Si un terme de paiement de la rémunération de la Société de Gestion était payé pour une période inférieure à trois mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis.

Rémunération du Dépositaire

La rémunération annuelle du Dépositaire, payée par le Fonds, s'élèvera à 0,10% HT soit 0,12% TTC du montant de l'actif net certifié par le Commissaire aux comptes avec un montant minimum forfaitaire de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC.

Rémunération du Commissaire aux comptes

La rémunération annuelle du Commissaire aux comptes sera comprise dans la fourchette de 10 000 € à 12 000 € et sera à la charge du Fonds.

Frais de constitution

En vertu de l'article 20 du règlement, une commission de constitution sera prélevée sur les souscriptions versées dans le Compartiment pour rembourser la Société de Gestion (de) et/ou payer directement, tous les frais préliminaires encourus dans le cadre de la création, de l'organisation et de la promotion du Compartiment, y compris les frais juridiques, comptables, tous frais externes encourus dans l'organisation et la promotion du Compartiment, les frais d'impressions ou de poste, tous frais relatifs agents de placement, courtiers ou autres intermédiaires.

Cette commission de constitution sera au maximum quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros (83.333 €) HT soit cent mille euros (100.000 €) TTC (TVA de 20%), soit 0,10% du montant total des souscriptions.

5 - Description des droits des porteurs et conditions attachées à chaque catégorie de parts

Les droits des investisseurs sont représentés par des parts A et B émises par le fonds :

Les parts A seront souscrites et détenues par toute personne physique cliente de la Banque Privée de LCL, directement ou par l'intermédiaire de personnes morales, à condition qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée (conjoint, ascendant ou descendant) ne détienne plus de 10% des parts du Compartiment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Compartiment, ou ait détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du Compartiment conformément aux dispositions de l'article 6.2 ;

Les parts B dont la souscription est exclusivement réservée à la Société de Gestion, ses salariés et dirigeants (directement ou indirectement par une holding personnelle (a) dont le capital est totalement détenu par le salarié ou le dirigeant concerné de la Société de Gestion et (b) dont la direction est exclusivement assurée par le salarié ou le dirigeant concerné). Les parts B représenteront le carried interest.

La valeur nominale d'origine de la part A est de 1.000,00 €.

La valeur nominale d'origine de la part B est de 10,00 €.

Droits respectifs de chacune des parts :

Les distributions effectuées par le Fonds seront allouées comme suit :

- Premièrement, aux porteurs de parts A jusqu'à ce que le montant libéré des parts A ait été payé en totalité ;
- Deuxièmement, aux porteurs de parts B jusqu'à ce que le montant libéré des parts B ait été payé en totalité ;
- Finalement, le solde dans la proportion de 90 % aux porteurs de parts A et 10 % aux Porteurs de parts B.

6 - Affectation des revenus distribuables

Les revenus éventuels seront distribués conformément aux règles énoncées à l'article 12 du règlement du fonds.

RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine :

	31/12/2024
Apports	15,787,663.63
Capital souscrit (1)	15,787,663.63
Capital non appelé (2)	0.00
Résultat de gestion	-1,072,404.95
Revenus nets de l'exercice	-172,048.22
Cumul des revenus nets des exercices précédents	-900,356.73
Plus ou moins-values réalisées nettes	1,452,222.00
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1,471,152.53
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	2,923,374.53
Variation des Plus ou moins-values latentes nettes	-662,437.31
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice	700,486.04
Cumul plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents	-1,362,923.35
Boni de liquidation	0.00
Rachats et répartition d'actifs	-13,040,718.88
Rachats	0.00
Répartitions d'actifs	-13,040,718.88
Distributions de résultats nets	0.00
Distributions de plus et moins-values réalisées nettes	0.00
Autres éléments (3)	-16,050.07
Capitaux propres en fin d'exercice	2,448,274.42

(1) y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement

(2) sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement

(3) frais de constitution

LCL EXPANSION 2 BP

1 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice :

- Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice par catégorie de parts

Catégorie de parts	Nombre Parts souscrites	Nombre Parts rachetées
Part A		
Part B		
Part C		
	Néant	

- Commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC :

- montant des commissions de souscription et/ou de rachat perçues :	Néant
- montant des commissions de souscription et/ou de rachat rétrocédées à des tiers :	Néant
- montant des commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM :	Néant

- Flux sur l'exercice :

	31/12/2024	
	Parts A	Parts B
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	3,327,014.00	20,070.00
Appel n°AA		
Distribution provisoire n°BB		
Distribution définitive n°5	-699,732.88	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	2,627,281.12	20,070.00

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Les distributions effectuées par le Fonds seront allouées comme suit :

- Premièrement, aux porteurs de parts A jusqu'à ce que le montant libéré des parts A ait été payé en totalité ;
- Deuxièmement, aux porteurs de parts B jusqu'à ce que le montant libéré des parts B ait été payé en totalité ;
- Finalement, le solde dans la proportion de 90 % aux porteurs de parts A et 10 % aux Porteurs de parts B.

	Parts A	Parts B	Total
Actif Net par type de part	2,448,274.42	0.00	2,448,274.42
Nombre de titres	15,668.00	2,007.00	
Valeur Liquidative	156.25	0.00	

"Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur."

3 - Expositions directes et indirectes sur les différents marchés :

- Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
Total	-	-	-	-	-	-

- Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres actifs	Total de la rubrique bilan
Actions			
Cotées			
Non cotées	115,751.74		115,751.74
Obligations convertibles			
Cotées			
Non cotées	2,050,417.20		2,050,417.20
Autres obligations			
Cotées			
Non cotées			
Titres de créances			
Parts d'OPC et Fonds d'investissement		112,996.55	112,996.55
Prêts (Avance en compte courant)	99,356.68		99,356.68
Autres actifs éligibles			
Total	2,265,525.62	112,996.55	2,378,522.16

Décomposition du portefeuille de capital investissement, par société :

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			31/12/2024	31/12/2023	Variation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
GROUPE BATIWEB AP-A	EUR	Actions non cotées	530,028.40	530,028.40	0.00	0.00	0.00	0.00
GROUPE BATIWEB OC	EUR	Obligations convertibles	664,674.18	549,824.77	114,849.41	160,302.30	482,486.09	-322,183.79
GROUPE BATIWEB OC-B	EUR	Obligations convertibles	235,226.76	194,356.04	40,870.72	58,109.88	0.00	58,109.88
GROUPE BATIWEB OC-C	EUR	Obligations convertibles	96,764.15	80,093.39	16,670.76	23,100.34	0.00	23,100.34
GROUPE BATIWEB OC-D	EUR	Obligations convertibles	76,605.12	63,407.41	13,197.71	18,287.93	0.00	18,287.93
Batiweb CCA	EUR	CCA	84,856.15	84,856.15	0.00	99,356.68	92,668.32	6,688.36
RGF HOLDING	EUR	Actions non cotées	759,605.00	759,605.00	0.00	115,751.74	156,699.42	-40,947.68
RGF HOLDING OC-A	EUR	Obligations convertibles	857,436.34	857,436.34	0.00	1,790,616.75	1,678,154.32	112,462.43
Idico Croissance 4	EUR	OPC			0.00		256,480.00	-256,480.00
ARYES Groupe	EUR	Actions non cotées		538,738.56	-538,738.56		482,321.37	-482,321.37
HIGH CO	EUR	Actions cotées		173,915.39	-173,915.39		106,875.00	-106,875.00
DUCATILLON Groupe	EUR	Actions non cotées		778,378.00	-778,378.00		0.00	0.00
DUCATILLON Groupe	EUR	Obligations convertibles		821,622.00	-821,622.00		400,000.18	-400,000.18
Total			3,305,196.10	5,432,261.45	-2,127,065.35	2,265,525.62	3,655,684.70	-1,390,159.08

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition / Secteur	Exposition / Pays
GROUPE BATIWEB AP-A	EUR	Actions non cotées	0.00	0.00%	Autres activités de soutien aux entreprises	France
RGF HOLDING	EUR	Actions non cotées	115,751.74	4.73%	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	France
GROUPE BATIWEB OC	EUR	Obligations convertibles	160,302.30	6.55%	Autres activités de soutien aux entreprises	France
GROUPE BATIWEB OC-B	EUR	Obligations convertibles	58,109.88	2.37%	Autres activités de soutien aux entreprises	France
GROUPE BATIWEB OC-C	EUR	Obligations convertibles	23,100.34	0.94%	Autres activités de soutien aux entreprises	France
GROUPE BATIWEB OC-D	EUR	Obligations convertibles	18,287.93	0.75%	Autres activités de soutien aux entreprises	France
RGF HOLDING OC-A	EUR	Obligations convertibles	1,790,616.75	73.14%	Fabrication d'autres articles en matières plastiques	France
Batiweb CCA	EUR	CCA	99,356.68	4.06%	Autres activités de soutien aux entreprises	France
Total			2,265,525.62	92.54%		

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement) :

Nom société	Nature des instruments financiers	Coût d'acquisition des instruments financiers cédés	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
ARYES Groupe	Actions	538,738.56	489,123.00		-49,615.56
HIGH CO	Actions	173,915.39	75,493.62		-98,421.77
DUCATILLON Groupe	Actions	778,378.00	0.50		-778,377.50
DUCATILLON Groupe	Obligations	821,622.00	0.50		-821,621.50
Idico Croissance 4	OPC	36,894.17	303,134.17	266,240.00	
Total		2,349,548.12	564,617.62	266,240.00	-1,748,036.33

* Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

4 - Créances et dettes :

	Montants en euros
Créances	5,417.05
Porteurs de Parts	0.00
Total des créances	5,417.05
Frais de gestion	0.00
Honoraires du commissaire aux comptes	6,600.00
Honoraires du valorisateur	3,558.80
Honoraires du dépositaire	4,500.00
Autres	8,601.91
Total des dettes	23,260.71

5 - Détail de la rubrique du bilan "frais de gestion de la société de gestion" :

Le tableau des frais ci-dessous ne reprend pas les frais de transaction ni les frais de recherche :

	Montants en euros
Frais de gestion	321,880.86
Commission de surperformance	
Honoraires du Commissaire aux comptes	13,259.04
Honoraires du Valorisateur	7,117.60
Honoraires du Dépositaire	9,000.00
Total	351,257.50
Pourcentage de l'AN	14.35%

TFAM

Catégorie agrégée de frais, telle que mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier			Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi,et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaires et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice		NB DE MOIS	0,38%	2,17%	0,10%	0,36%	0,030%	3,04%
(gestionnaire et distributeur)	Taux constatés 14/12/2014 - 31/12/2015	13	-	1,70%	0,10%	2,78%	0,14%	4,72%
	chaque année et sur 2016	12	-	2,17%	0,00%	0,06%	0,11%	2,34%
	la durée écoulée du 2017	12	-	2,19%	0,00%	0,11%	0,08%	2,39%
	fonds ou de la société 2018	12	-	2,29%	0,00%	0,21%	0,03%	2,52%
	2019	12	-	2,27%	0,00%	0,52%	0,05%	2,84%
	2020	12		2,22%	0,00%	0,32%	0,01%	2,56%
	2021	12		2,21%	0,00%	0,20%	0,01%	2,43%
	2022	12		2,21%	0,00%	0,10%	0,01%	2,32%
	2023	12		2,36%	0,00%	0,23%	0,01%	2,60%
	2024	12		2,38%	0,00%	0,01%	0,00%	2,39%
TFAM constaté sur la période écoulée		121	-	2,20%	0,01%	0,45%	0,048%	2,71%

6 - Engagements reçus et donnés :

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur pays d'origine	
Engagement de financements reçus mais non encore tirés : Capital souscrit non appelé : Ligne de crédit non utilisée :	Néant
Engagements de financements donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	-

7 - Autres informations

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Néant

Mise en évidence des instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités

Néant

8 - Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	Exercice 31/12/2024	Exercice N-1 ⁽¹⁾
Revenus nets	- 172,048.22	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	- 172,048.22	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	- 172,048.22	-
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	- 172,048.22	
Total	- 172,048.22	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôts totaux		
Crédits d'impôts unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôts attaché à la distribution du revenu		

⁽¹⁾ en vertu de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 l'information comparative proforma n'est pas requise

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	Exercice N	Exercice N-1 ⁽¹⁾
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1,471,152.53	
Acomptes sur les PMV réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nette à affecter (**)	-1,471,152.53	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1,471,152.53	-
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-1,471,152.53	
Total	-1,471,152.53	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

⁽¹⁾ en vertu de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 l'information comparative proforma n'est pas requise

Référentiel utilisé :

Les secteurs d'activité des sociétés en portefeuille sont issus du référentiel NACE.

10 - Inventaire des dépôts et des instruments financiers détenus :

Dénomination	Quantité	Valeur actuelle	Devise de cotation	% de l'Actif Net	Secteurs d'activité
GROUPE BATIWEB AP-A	525,207.00	-	EUR	0.00%	Autres activités de soutien aux entreprises
RGF HOLDING	759,605.00	115,751.74	EUR	4.73%	Fabrication d'autres articles en matières plastiques
Total Action non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		115,751.74		4.73%	
GROUPE BATIWEB OC	320,654.00	160,302.30	EUR	6.55%	Autres activités de soutien aux entreprises
GROUPE BATIWEB OC-B	123,550.00	58,109.88	EUR	2.37%	Autres activités de soutien aux entreprises
GROUPE BATIWEB OC-C	50,914.00	23,100.34	EUR	0.94%	Autres activités de soutien aux entreprises
GROUPE BATIWEB OC-D	40,307.00	18,287.93	EUR	0.75%	Autres activités de soutien aux entreprises
RGF HOLDING OC-A	840,395.00	1,790,616.75	EUR	73.14%	Fabrication d'autres articles en matières plastiques
Total Obligations non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		2,050,417.20		83.75%	
AM.EUR.L.R.S.I-C3D	0.101	112,996.55	EUR	4.62%	Monétaire
Total parts OPC		112,996.55		4.62%	
Batiweb CCA		99,356.68		4.06%	Autres activités de soutien aux entreprises
Total prêts		99,356.68		4.06%	
Total		2,378,522.16		97.15%	

11 - Inventaire des opérations à terme de devises :

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir(+)		Devises à livrer(-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
			Néant			
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation de fonds.

12 - Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles	2,378,522.16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	93,012.97
Autres passifs (-)	-23,260.71
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	2,448,274.42

LCL EXPANSION PME 2 BP

Inventaire au 31/12/2024

Titre	Quantité	Montant en euros
AM.EUR.L.R.S.I-C3D	0,101	112 996,55
TOTAL OPCVM		112 996,55
TOTAL ACTIONS COTEES		-
GRUPE BATIWEB AP-A	525 207	-
RGF HOLDING	759 605	115 751,74
TOTAL ACTIONS NON COTEES		115 751,74
GRUPE BATIWEB OC	320 654	160 302,30
GRUPE BATIWEB OC-B	123 550	58 109,88
GRUPE BATIWEB OC-C	50 914	23 100,34
GRUPE BATIWEB OC-D	40 307	18 287,93
RGF HOLDING OC-A	840 395	1 777 777,38
TOTAL OBLIGATIONS CONVERTIBLES		2 037 577,83
RGF HOLDING OC-A		12 839,37
TOTAL INTERETS OBLIGATIONS CONVERTIBLES		12 839,37
Battiweb CCA	0	99 356,68
TOTAL AVANCES COMPTES COURANTS		99 356,68
TOTAL ACTIFS ET PASSIFS ELIGIBLES		2 378 522,16
Opérateurs débiteurs		5 417,05
Opérateurs créditeurs	-	23 260,71
Disponibilités		87 595,92
ACTIF NET		2 448 274,42

VL au 31/12/2024

	100,00%	100,00%	
	Parts A	Parts B	Total
Capital Souscrit	16 030 000,00	20 070,00	16 050 070,00
Capital Souscrit et libéré	16 030 000,00	20 070,00	16 050 070,00
Nombre de titres	15 668	2 007	
Rachat de part	362 000		
Sommes mises en distribution nominal	13 040 718,88	-	13 040 718,88
Remboursement valeur initiale des parts	2 448 274,42	-	2 448 274,42
Solde AN	-	-	-
Actif Net par type de part	2 448 274,42	-	2 448 274,42
Valeur Liquidative	156,25	-	

Désignation du titre	Type d'instrument	Code instrument	Quantité	Valeur inventaire (PIK capitalisé inclus)	Moins-value latente	Valeur nette	Plus-value latente	Valorisation
GROUPE BATIWEB	Action de préférence	A_AP_A	525 207	530 028,40	530 028,40			
	Comptes courants associés	C_CCA		84 856,15		84 856,15	14 500,53	99 356,68
	Obligation convertible	O_OC	320 654	664 674,18	504 371,88	160 302,30		160 302,30
	Obligation convertible	O_OC_B	123 550	235 226,76	177 116,88	58 109,88		58 109,88
	Obligation convertible	O_OC_C	50 914	96 764,15	73 663,81	23 100,34		23 100,34
	Obligation convertible	O_OC_D	40 307	76 605,12	58 317,19	18 287,93		18 287,93
	Total			1 688 154,76	1 343 498,16	344 656,60	14 500,53	359 157,13
IDICO CROISSANCE 4	Part	P_PF_A	0					
	Total			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RGF HOLDING	Action ordinaire	A_AO	759 605	759 605,00	643 853,26	115 751,74		115 751,74
	Obligation convertible	O_OC_A	840 395	857 436,34		840 395,00	920 341,04	1 777 777,38
	Total			1 617 041,34	643 853,26	956 146,74	920 341,04	1 893 529,12
TOTAL GENERAL : LCL PME EXPANSION 2 - BP				3 305 196,10	1 987 351,42	1 300 803,34	934 841,57	2 252 686,25
TOTAL GENERAL				3 305 196,10	1 987 351,42	1 300 803,34	934 841,57	2 252 686,25

LCL PME EXPANSION 2 BP

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2023

LCL PME EXPANSION 2 BP

Bilan au 31/12/2023 en Euros

ACTIF

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts		
Instruments financiers	3 995 460,10	4 910 645,82
<i>négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>	3 689 646,23	4 615 225,87
<i>non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>	106 875,00	135 375,00
<i>3 582 771,23</i>	<i>3 582 771,23</i>	<i>4 479 850,87</i>
Contrats financiers		
Autres instruments financiers	305 813,87	295 419,95
Créances	10 856,05	70 957,18
Comptes financiers	190 922,20	501 230,12
Total de l'actif	4 197 238,35	5 482 833,12

PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 763 946,72	4 333 162,52
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes (a , b , c)	-324 076,41	606 898,64
Résultat de l'exercice (a , b)	-349 148,30	509 450,56
Total des capitaux propres (Actif net)	4 090 722,01	5 449 511,72
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Dettes	106 516,34	33 321,40
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts		
Total du passif	4 197 238,35	5 482 833,12

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins values

LCL PME EXPANSION 2 BP

Hors bilan au 31/12/2023 en Euros

	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Autres engagements		Néant
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

LCL PME EXPANSION 2 BP

Compte de résultat au 31/12/2023 en Euros

	31/12/2023	31/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 246,64	2 345,64
Produit des titres de créances sur capital investissement	57 515,96	875 708,81
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total I	65 762,60	878 054,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	669,90
Total II	0,00	669,90
Résultat sur opérations financières (I-II)	65 762,60	877 384,55
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion (IV)	415 390,27	369 614,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I-II+III-IV)	-349 627,67	507 769,78
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	479,37	1 680,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I-II+III-IV+/-V-VI)	-349 148,30	509 450,56

ANNEXE DES

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I – REGLES ET METHODES COMPTABLES :

1 - FORME JURIDIQUE

LCL PME Expansion 2 (le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement à Risques composé de deux compartiments : le Compartiment BP et le compartiment GF, régis par les articles L. 214-27 et L. 214-28 du Code Monétaire et Financier, et ses textes d'application (loi, décret, règlement).

Le Compartiment est également régi par le Règlement, agréé par l'Autorité des marchés financiers le 13 juin 2014 et constitué à l'initiative de la Société de Gestion.

2 – EVENEMENTS MARQUANTS

Néant.

3- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur à savoir le règlement ANC N°2014-01 modifié relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

L'exercice commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Valorisation des titres d'investissement

La Société de gestion évalue les instruments financiers détenus par les véhicules d'investissement qu'elle gère selon les méthodes préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board).

Une stricte application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par ce guide pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les transactions sur les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions officielles (lock-up etc.).

Titres cotés

Les titres cotés en Euros admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissements ou tout autre organisme similaire étranger, et qui ne sont soumis à aucune restriction, sont valorisés sur la base des cours spot du dernier jour de bourse du mois d'arrêté.

Les titres cotés dans d'autres devises sont valorisés sur la base des cours spot constatés à la clôture du dernier jour de bourse du mois d'arrêté sur leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les titres cotés dont le cours est non significatif (absence de cotation régulière, faiblesse du volume des échanges...) sont valorisés comme les titres non cotés du portefeuille.

Dans certaines situations, la Société de gestion pourra appliquer une décote de négociabilité à l'évaluation obtenue sur la base du cours de marché. Ce sera notamment le cas, si les transactions sur les valeurs mobilières concernées font l'objet de restrictions officielles.

Titres non cotés

Les participations sont évaluées au prix d'un investissement récent en l'absence de tout élément significatif permettant une revalorisation ou une dévalorisation selon les principes ci-dessous. Cette méthode sera conservée pendant une durée limitée, estimée par le Chargé d'évaluation financière à chaque date d'arrêt, en fonction de la nature de la cible, des conditions de marché et des derniers événements significatifs intervenus.

● **Revalorisation / Dévalorisation de la participation**

La valorisation de la société pourra faire l'objet d'un accroissement ou d'une diminution de valeur en cas de :

- évolution favorable ou défavorable des critères retenus lors de la valorisation à l'entrée tout en conservant la même méthode de valorisation,
- utilisation d'une ou plusieurs autre(s) méthode(s) pertinente(s) décrites dans la procédure de valorisation et se traduisant par une meilleure estimation ou une estimation inférieure de la Juste Valeur. Tout changement de méthode devra être dûment justifié.
- nouveau tour de financement significatif réalisé à un prix supérieur ou inférieur avec un ou plusieurs tiers,
- offre de cession ferme reçue faisant apparaître un prix supérieur ou inférieur,
- cession significative intervenue à un prix supérieur ou inférieur sur des titres détenus par un tiers coactionnaire à un autre investisseur externe.

● **Provisionnement forfaitaire**

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la diminution de valeur sera réalisée par tranches de 25% selon le barème suivant :

- Provision de 25% pour retard significatif dans la réalisation du business plan ayant servi de base de valorisation à l'investissement et entraînant une diminution de valeur permanente.
- Provision de 50% retraçant des problèmes majeurs de financement à moyen ou long terme et pouvant nécessiter la mise en place d'un refinancement ou une restructuration.
- Provision de 75% lorsque la société rencontre de sérieuses difficultés à trouver un refinancement à court terme.
- Provision de 100% en cas de dépôt de bilan, de mise en redressement judiciaire faisant l'objet d'un plan de continuation peu crédible ou d'une liquidation.

Ces provisions forfaitaires sont basées sur le prix de revient initial avant capitalisation des intérêts.

La détermination de la juste valeur à partir de la méthode de provisionnement forfaitaire devra, à chaque fois que cela sera possible, être corroborée avec une autre méthode de détermination de la Juste valeur (multiple, DCF etc.), quitte à prendre une marge complémentaire en retenant une provision forfaitaire.

● Répartition de la juste valeur

La Juste valeur sera répartie entre tous les instruments financiers en tenant compte de l'effet des instruments dilutifs et clauses contractuelles qui pourraient être exercées si la société était vendue à la date d'évaluation et pour la valeur d'entreprise déterminée.

Le cas échéant, la variation de valeur liée aux intérêts des instruments de dette (OC, ORA etc.) capitalisés ou dits « PIK » sera intégrée à la valorisation de l'instrument. De ce fait, le prix d'un investissement récent correspondra au prix de revient des instruments financiers hors intérêts capitalisés, impliquant le provisionnement des actions à hauteur des intérêts capitalisés.

Dès lors que certains instruments financiers ne peuvent être convertis, alors les intérêts seront pris en compte ainsi que la Prime de Non Conversion (PNC) suivant les cas.

Lorsqu'une participation aura atteint le stade de la maturité (rentabilité récurrente sur au moins deux exercices), sa valorisation pourra être révisée sur la base des critères ayant servi à l'établissement du prix d'acquisition, ou de toute méthode pertinente (multiple de sociétés cotées comparables ; flux ; transactions récentes intervenues sur des sociétés comparables ; évaluation d'expert indépendant ; dispositions contractuelles...), soit à une « fair market value ».

Les avances en compte courant sont évaluées pour leur montant nominal majoré des intérêts courus qui s'y attachent.

Les parts de FCP et de fonds d'investissement sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, ajustée le cas échéant, des libérations et des remboursements de capital intervenus entre la date de publication de la valeur liquidative et la date de valorisation.

Les parts de SICAV et de Fonds Communs de Placement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue le jour de l'évaluation.

Méthode applicable au désinvestissement des titres investis en capital-risque

La méthode retenue est celle du premier entré, premier sorti.

Comptabilisation des intérêts

Les intérêts sur les comptes courants rémunérés et obligations émises par les sociétés non cotées du portefeuille sont comptabilisés selon la méthode des « intérêts encaissés ».

Comptabilisation des frais d'audit, frais d'études relatifs à l'acquisition de titres :

Les frais d'audit et études liés à l'acquisition des titres sont comptabilisés, conformément aux nouvelles dispositions du règlement CRC n° 2004-09 du 23 novembre 2004, en frais de gestion du fonds que l'acquisition des titres soit réalisée ou non.

Affectation du résultat et distribution d'avoirs

Les revenus éventuels seront distribués conformément aux règles énoncées à l'article 12 du règlement du fonds.

Distributions d'avoirs en espèces ou en titres :

La Société de Gestion peut prendre l'initiative, à compter de la cinquième année suivant la fin de la Période de Souscription, de répartir tout ou partie des Sommes Distribuables et des Produits de Cession du Compartiment.

Ces sommes seront affectées aux porteurs de parts dans l'ordre de priorité défini à l'article 6.4.2 du Règlement.

Droits rattachés aux parts

Les droits des investisseurs sont représentés par des parts A et B émises par le fonds :

Les parts A seront souscrites et détenues par toute personne physique cliente de la Banque Privée de LCL, directement ou par l'intermédiaire de personnes morales, à condition qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée (conjoint, ascendant ou descendant) ne détienne plus de 10% des parts du Compartiment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Compartiment, ou ait détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du Compartiment conformément aux dispositions de l'article 6.2 ;

Les parts B dont la souscription est exclusivement réservée à la Société de Gestion, ses salariés et dirigeants (directement ou indirectement par une holding personnelle (a) dont le capital est totalement détenu par le salarié ou le dirigeant concerné de la Société de Gestion et (b) dont la direction est exclusivement assurée par le salarié ou le dirigeant concerné). Les parts B représenteront le carried interest.

La valeur nominale d'origine de la part A est de 1.000,00 €.

La valeur nominale d'origine de la part B est de 10,00 €.

Droits respectifs de chacune des parts :

Les distributions effectuées par le Fonds seront allouées comme suit :

- Premièrement, aux porteurs de parts A jusqu'à ce que le montant libéré des parts A ait été payé en totalité ;
- Deuxièmement, aux porteurs de parts B jusqu'à ce que le montant libéré des parts B ait été payé en totalité ;
- Finalement, le solde dans la proportion de 90 % aux porteurs de parts A et 10 % aux Porteurs de parts B.

Rachats de parts

Les porteurs de parts A ne peuvent demander le rachat de celles-ci avant l'expiration de la durée de vie du Compartiment, soit 8 ans à partir de sa Constitution (sinon 10 ans maximum en cas de prorogation(s) de la durée du Compartiment décidée(s) par la Société de Gestion conformément à l'article 8 du Règlement). Néanmoins, la Société de Gestion pourra autoriser les porteurs de parts personnes physiques affectés par des circonstances exceptionnelles, à formuler une demande de rachat de leurs parts avant l'expiration de ce délai conformément aux dispositions de l'article 10;

S'agissant des parts B, leurs porteurs ne pourront en obtenir le rachat qu'à la liquidation du Fonds, ou après que les parts A émises aient été rachetées ou amorties à concurrence du montant auquel les parts A ont été libérées.

III – COMPLEMENT D'INFORMATION

1 – FRAIS DE GESTION

Au 31 décembre 2023, les frais de gestion du fonds représentent 7.85% de l'actif net du fonds.

Ils sont composés des éléments suivants :

Rémunération de la société de gestion

La rémunération annuelle de la Société de Gestion est égale à 2,00% des montants libérés par les Souscripteurs de parts A et B.

La rémunération de la Société de Gestion est payable à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre civil.

Si un terme de paiement de la rémunération de la Société de Gestion était payé pour une période inférieure à trois mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis.

La société de gestion n'a pas opté pour soumettre la Commission de Gestion à la TVA.

La rémunération de la Société de gestion est payable trimestriellement d'avance par le Fonds.

Aucun honoraire de transaction n'a été perçu par la société de gestion au cours de l'exercice 2023.

La commission de gestion s'élève à 321 001.40 € au 31 décembre 2023.

Rémunération du dépositaire

La rémunération annuelle du Dépositaire, payée par le Fonds, s'élèvera à 0,10% HT soit 0,12% TTC du montant de l'actif net certifié par le Commissaire aux comptes avec un montant minimum forfaitaire de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC.

Rémunération du commissaire aux comptes

La rémunération annuelle du Commissaire aux comptes sera au maximum de 9 600€ HT soit 11 520 € TTC et sera à la charge du Fonds.

Autres frais récurrents de fonctionnement

- Le Compartiment paiera tous frais externes liés à l'administration du Compartiment, tels que les frais de tenue de comptabilité, les éventuelles primes d'assurance notamment OSEO SOFARIS, y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux, les frais juridiques, fiscaux ou autres (notamment ceux occasionnés pour l'évaluation des actifs du Compartiment), ainsi que les frais liés aux réunions de porteurs de parts et aux rapports ou autres documents préparés pour leur compte.
Le montant annuel de ces frais sera au maximum de 0,02 % TTC du montant total des souscriptions
- La rémunération annuelle du Commissaire aux Comptes est de 15 132€ pour l'exercice 2023

2 – AUTRES ELEMENTS

Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

Dans la mesure du possible, les frais relatifs aux transactions elles-mêmes seront supportés par les sociétés cibles dans lesquelles le Compartiment a investi.

Tous ces frais qui ne sont pas pris en charge par ces sociétés (à savoir les "frais de transaction"), notamment parce que les transactions envisagées n'auront pu être réalisées, et notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques, fiscaux et comptables, les frais de suivi des participations, les frais et indemnités liés à d'éventuels litiges dans lesquels le Compartiment ou la Société de Gestion et/ou l'équipe de gestion sont impliqués dans le cadre de la gestion du portefeuille du Compartiment (hormis les frais et indemnités liés à des litiges où la faute grave et intentionnelle de la Société de Gestion est judiciairement et définitivement constatée), les frais d'étude liés aux projets d'investissement ou de désinvestissement qui n'auront pas pu se concrétiser, ainsi que les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Compartiment (notamment des droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI), seront supportés par le Compartiment.

Le montant annuel moyen de ces frais de transaction sur la durée de vie du Compartiment est estimé au maximum à 0,30% HT soit 0,36% TTC (TVA de 20%) du montant total des souscriptions.

Le montant et la nature des frais de transaction effectivement supportés par le Compartiment sont précisés dans le rapport annuel de gestion visé à l'article 15.3 du Règlement.

Au 31 décembre 2023, les Aborted fees sont nuls €, et les frais de transaction s'élèvent à 37 053.71 € et représentent 0.23 % du montant total des souscriptions.

Frais indirects liés à l'investissement du compartiment dans d'autres parts ou actions d'OPC

Si le compartiment est investi à plus de 50% dans d'autres OPC (notamment durant les phases d'investissement ou de pré-liquidation), les frais de gestion de ces derniers ne pourront excéder annuellement 2,00% HT soit 2,40% TTC (TVA de 20%) de leurs actifs nets respectifs. Par ailleurs, le montant annuel moyen de l'ensemble des frais de gestion de ces OPC sur la durée de vie du Compartiment est estimé au maximum 0,03% TTC du montant total des souscriptions.

Frais de Constitution

En vertu de l'article 20 du règlement, une commission de constitution sera prélevée sur les souscriptions versées dans le Compartiment pour rembourser la Société de Gestion (de) et/ou payer directement, tous les frais préliminaires encourus dans le cadre de la création, de l'organisation et de la promotion du Compartiment, y compris les frais juridiques, comptables, tous frais externes encourus dans l'organisation et la promotion du Compartiment, les frais d'impressions ou de poste, tous frais relatifs agents de placement, courtiers ou autres intermédiaires.

Cette commission de constitution sera au maximum quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois euros (83.333 €) HT soit cent mille euros (100.000 €) TTC (TVA de 20%), soit 0,10% du montant total des souscriptions.

Au 31 décembre 2023, les Frais de Constitution s'élèvent à 16 050.07 €

TFAM

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

Catégorie agréée de frais, telle que mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier			Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi, et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur
Rappel des TFAM gestionnaires et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice			0,38%	2,05%	0,10%	0,36%	0,030%	2,92%
NB DE MOIS								
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société	12/2014 - 12/2015*	13	-	1,70%	0,10%	2,78%	0,14%	4,72%
	2016	12	-	2,17%	0,00%	0,06%	0,11%	2,34%
	2017	12	-	2,19%	0,00%	0,11%	0,08%	2,39%
	2018	12	-	2,29%	0,00%	0,21%	0,03%	2,52%
	2019	12	-	2,27%	0,00%	0,52%	0,05%	2,84%
	2020	12		2,22%	0,00%	0,32%	0,01%	2,56%
	2021	12		2,21%	0,00%	0,20%	0,01%	2,43%
	2022	12		2,21%	0,00%	0,10%	0,01%	2,32%
	2023	12		2,36%	0,00%	0,23%	0,01%	2,60%
(gestionnaire et distributeur)	TFAM constaté sur la période écoulée	109	-	2,18%	0,01%	0,50%	0,052%	2,74%

* Exercice de 13 mois

Créances et dettes :

Les dettes s'élèvent à 106 516.34 € et se composent de :

- 566.40€ d'autres frais, de 14 400.00 € d'honoraires CAC, de 9 000€ de frais dépositaire, de 1 640€ d'honoraires comptables et de 80 909.34 € de frais de gestion.

Les créances s'élèvent à 10 856.05€. Elles sont composées d'un séquestre Argonaute de 5 416.05€ et d'un compte de d'un compte débiteurs divers de 5 440€ .

Engagements hors bilan :

Reçus :

- Néant

Donnés :

- OC4 : 177 091,99 €

Annexe - Compléments d'information

1 - Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capitaux propres" du passif du bilan selon le tableau suivant :

	31/12/2023	31/12/2022	Variation exercice N
Apports	16 050 070,00	16 050 070,00	0,00
Capital souscrit	16 050 070,00	16 050 070,00	0,00
Capital non appelé	0,00	0,00	0,00
Résultat de la gestion	660 094,45	2 008 854,27	-1 348 759,82
Résultat de l'exercice	-349 148,30	509 450,56	-858 598,86
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	-551 208,43	-1 060 658,99	509 450,56
Plus values réalisées			
sur instruments financiers de capital investissement	4 406 736,32	4 406 308,97	427,35
sur dépôts et autres instruments financiers	0,00	0,00	0,00
sur contrats financiers			
Moins values réalisées sur titres			
sur instruments financiers de capital investissement	-1 466 994,20	-1 142 490,44	-324 503,76
sur dépôts et autres instruments financiers	-16 367,59	-16 367,59	0,00
sur contrats financiers			
Indemnités d'assurance perçues			
Quote parts de plus values restituées aux assureurs			
Frais de transaction	0,00	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00	0,00
Différences d'estimation			
sur instruments financiers de capital investissement	-1 373 317,27	-687 804,74	-685 512,53
sur dépôts et autres instruments financiers	10 393,92	416,50	9 977,42
sur contrats financiers			
Boni de liquidation	0,00	0,00	0,00
Rachats et répartition d'actifs	-12 603 392,37	-12 593 362,48	-10 029,89
Rachats	-262 406,37	-243 021,48	-19 384,89
Distributions de résultats			
Distributions des plus et moins-values nettes			
Répartitions d'actifs	-12 340 986,00	-12 350 341,00	9 355,00
Autres éléments	-16 050,07	-16 050,07	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice	4 090 722,01	5 449 511,72	-1 358 789,71

La présentation des données 2022 du tableau diffère de celles certifiées au 31/12/2022, des reclassements ont été réalisés au niveau des plus et moins values.

LCL PME EXPANSION 2 BP

1-2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice :

- Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice par catégorie de parts

Catégorie de parts	Nombre Parts souscrites	Nombre Parts rachetées
Part A	-	70,00
Part B	-	-

- Commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPCVM :

- montant des commissions de souscription et/ou de rachat perçues :
- montant des commissions de souscription et/ou de rachat rétrocédées à des tiers :
- montant des commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM :

néant
néant
8 107,77

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Les distributions effectuées par le Fonds seront allouées comme suit :

- Premièrement, aux porteurs de parts A jusqu'à ce que le montant libéré des parts A ait été payé en totalité ;
- Deuxièmement, aux porteurs de parts B jusqu'à ce que le montant libéré des parts B ait été payé en totalité ;
- Finalement, le solde dans la proportion de 90 % aux porteurs de parts A et 10 % aux Porteurs de parts B.

	Parts A	Parts B	Total
Capital Souscrit	16 030 000,00	20 070,00	16 050 070,00
Capital Souscrit et libéré	16 030 000,00	20 070,00	16 050 070,00
Nombre de titres	15 668,00	2 007,00	
Rachat de part	- 362 000,00	-	362 000,00
Sommes mises en distribution nominal	- 12 340 986,00	-	12 340 986,00
Remboursement valeur initiale des parts	3 327 014,00	20 070,00	3 347 084,00
Solde AN	669 274,21	74 363,80	743 638,01
Actif Net par type de part	3 996 288,21	94 433,80	4 090 722,01
Valeur Liquidative	255,06	47,05	

"Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur."

3 - Etat des investissements en capital investissement :

Nom société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
ARYES GROUP AO	Actions	538 738,56	482 321,37	EUR	- 56 417,19
DUCATILLON AO	Actions	778 378,00	-	EUR	- 778 378,00
GROUPE BATIWEB AP-A	Actions	530 028,40	-	EUR	- 530 028,40
RGF HOLDING AO	Actions	759 605,00	156 699,42	EUR	- 602 905,58
HIGH CO	Actions	173 915,39	106 875,00	EUR	- 67 040,39
DUCATILLON OCANE	Obligations	821 822,00	400 000,18	EUR	- 421 821,82
GROUPE BATIWEB OC	Obligations	549 824,77	482 486,09	EUR	- 67 338,68
GROUPE BATIWEB OC-B	Obligations	194 356,04	-	EUR	- 194 356,04
GROUPE BATIWEB OC-C	Obligations	80 093,39	-	EUR	- 80 093,39
GROUPE BATIWEB OC-D	Obligations	63 407,41	-	EUR	- 63 407,41
RGF HOLDING OC-A	Obligations	857 436,34	1 678 154,32	EUR	820 717,98
GROUPE BATIWEB CCA	CCA	84 856,15	92 668,32	EUR	7 812,17
OC4	Parts de Fonds A	-	-	EUR	-
OC4	Parts de Fonds B	-	256 480,00	EUR	256 480,00
TOTAL		5 432 261,45	3 655 684,70	0,00	-1 776 576,75

"L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande."

LCL PME EXPANSION 2 BP

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des intruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FPCI :

Dénomination	cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
		NEANT	

5 - Evolution de l'évaluation des investissements en capital investissements :

Inventaire	31/12/2023		31/12/2022		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
Groupe Inca			226 254,60	79 644,74	-	226 254,60
Groupe Inca			30 587,16	10 302,01	-	30 587,16
Groupe Inca			71 087,39	72 304,79	-	71 087,39
InCA Management			3,00	-	-	3,00
ARYES GROUP AO	538 738,56	482 321,37	538 738,56	573 172,18	-	90 850,81
DUCATILLON AO	778 378,00	-	778 378,00	-	-	-
GROUPE BATIWEB AP-A	530 028,40	-	530 028,40	304 087,45	-	304 087,45
RGF HOLDING AO	759 605,00	156 699,42	759 605,00	195 384,29	-	38 684,87
HIGH CO	173 915,39	106 875,00	173 915,39	135 375,00	-	28 500,00
DUCATILLON OCANE	821 622,00	400 000,18	821 622,00	800 000,26	-	400 000,08
GROUPE BATIWEB OC	549 824,77	482 486,09	505 077,15	525 640,50	44 747,62	43 154,41
GROUPE BATIWEB OC-B	194 356,04	-	178 651,22	190 788,73	15 704,82	190 788,73
GROUPE BATIWEB OC-C	80 093,39	-	73 556,14	75 725,75	6 537,25	75 725,75
GROUPE BATIWEB OC-D	63 407,41	-	58 232,07	59 949,68	5 175,34	59 949,68
RGF HOLDING OC-A	857 436,34	1 678 154,32	857 436,34	1 381 353,70	-	296 800,62
GROUPE BATIWEB CCA	84 856,15	92 668,32			84 856,15	92 668,32
OC4					-	-
OC4		256 480,00		171 840,00	-	84 640,00
TOTAL	5 432 261,45	3 655 684,70	5 603 172,42	4 575 569,08	-	170 910,97

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement) :

Nom société	Nature des instruments financiers	Coût d'acquisition des instruments financiers cédés	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
Groupe INnCA	AO	226 254,60	0,89		-226 253,71
Groupe INnCA	ADP	30 587,16	0,11		-30 587,05
Groupe INnCA	CCA	67 662,00	1,00		-67 661,00
Inca Management	ADP	3,00	1,00		-2,00
Argonaute	AO			427,35	
TOTAL		324 506,76	3,00	427,35	- 324 503,76

(1) Complément de prix

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (instruments financiers hors capital investissement) :

Dénomination	Quantité	Evaluation	Devise de cotation	pourcentage de l'actif net
AM.EUR.L.R.S.I-C3D	0,284	305 813,87	EUR	7,48%
TOTAL		305 813,87	-	7,48%

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement (indexation, révision de prix, dilution ...) :

Engagements donnés :

Dénomination	Devise	Engagement restant à appeler
OC4	EUR	177 091,99
		177 091,99

Engagement reçus :

Capital souscrit non libéré des Parts A : - €
Capital souscrit non libéré des Parts B : - €

LCL PME EXPANSION 2 BP

9 - Créances et dettes : ventilation par nature

	Montants en euros
Sequestre Argonautre	5 416,05
Autres	5 440,00
Total des créances	10 856,05
Frais de gestion	80 909,94
Honoraires du commissaire aux comptes	14 400,00
Honoraires du valorisateur	1 640,00
Honoraires du dépositaire	9 000,00
Autres	566,40
Total des dettes	106 516,34

10 - Frais de gestion

Ventilation par nature des frais de gestion

	Montants en euros
Frais d'audit et d'études opé réalisées	37 053,71
Frais d'audit et d'études opé non réalisées	
Droits d'enregistrement	
Frais de gestion	321 001,40
Honoraires du commissaire aux comptes	15 132,00
Honoraires du valorisateur	7 640,00
Honoraires du dépositaire	9 000,00
Honoraires avocats	15 826,69
Autres charges de gestion courante	9 736,27
Total	415 390,27

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement

	Montants en euros
Ducatillon	37 053,71
Total	37 053,71

11 - Autres frais (frais de constitution)

	Montants en euros
Détail des frais de constitution	
Total	0,00

12 - Autres informations

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire
Valeur boursière ou évaluation des titres constitutifs de dépôts de garantie
Titres reçus en garantie et non inscrits en portefeuille
Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille
Mise en évidence des instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liés à la société de gestion
(fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités

Néant
Néant
Néant
Néant
Néant

LCL PME EXPANSION 2 BP

13 - Tableau d'affectation du résultat

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
	Néant			
Total				

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
date	Montant total	Montant unitaire
	Néant	
Total		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat		Affectation du résultat	
		31/12/2023	31/12/2022
Sommes restant à affecter	Report à nouveau		
	Résultat	- 349 148,30	509 450,56
	Total	- 349 148,30	509 450,56
Affectation	Distribution		
	Report à nouveau		
	Capitalisation	- 349 148,30	509 450,56
	Total	- 349 148,30	509 450,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution			
Nombre de titres	Parts A	15 668	15 738
	Parts B	2 007	2 007
	Distribution unitaire		
Crédit d'impôt attaché à la distribution de résultat			

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes		Affectation des plus et moins values nettes	
		31/12/2023	31/12/2022
Sommes restant à affecter	Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	2 538 749,02
	Plus et moins-values nettes de l'exercice	- 324 076,41	606 898,64
	Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
	Total	- 324 076,41	3 145 647,66
Affectation	Distribution		
	Plus et moins-values nettes non distribuées	- 324 076,410	3 145 647,66
	Capitalisation		
	Total	- 324 076,41	3 145 647,66
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution			
Nombre de titres	Parts A	15 668	15 738
	Parts B	2 007	2 007
	Distribution unitaire		

LCL PME EXPANSION 2 BP

14 - Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	4 090 722,01	5 449 511,72	12 229 892,67	10 744 562,91	18 440 960,31
Part A					
Engagement de souscription	16 030 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00
Montant libéré	16 030 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00	16 030 000,00
Répartitions d'actifs	12 340 986,00	12 350 341,00	6 901 902,00	6 901 902,00	-
Répartitions par rachat	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	15 668	15 738	15 858	15 903	15 997
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins-values reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	255,06	332,01	749,42	663,53	1 136,36
Part B					
Engagement de souscription	20 070,00	20 070,00	20 070,00	20 070,00	20 070,00
Montant libéré	20 070,00	20 070,00	20 070,00	20 070,00	20 070,00
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins-values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	2 007	2 007	2 007	2 007	2 007
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins-values reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	47,05	111,73	172,11	95,86	130,77

LCL EXPANSION PME 2 BP

Inventaire au 31/12/2023

TITRES	QUANTITE		MONTANT EN €
OPC	0,284	EUR	305 813,87
Total OPC			305 813,87
ARYES GROUP AO	428 792,00	EUR	482 321,37
DUCATILLON AO	778 378,00	EUR	0,00
GROUPE BATIWEB AP-A	525 207,00	EUR	0,00
HIGH CO	28 500,00	EUR	106 875,00
RGF HOLDING	759 605,00	EUR	156 699,42
Total ACTIONS			745 895,79
DUCATILLON OCANE	821 622,00	EUR	400 000,18
GROUPE BATIWEB OC	320 654,00	EUR	482 486,09
GROUPE BATIWEB OC-B	123 550,00	EUR	0,00
GROUPE BATIWEB OC-C	50 914,00	EUR	0,00
GROUPE BATIWEB OC-D	40 307,00	EUR	0,00
RGF HOLDING OC-A	840 395,00	EUR	1 678 154,32
TOTAL OBLIGATIONS			2 560 640,59
Battiweb CCA		EUR	92 668,32
TOTAL C/C			92 668,32
Idico CROISSANCE 4 PF-A	15 840,00 (1)	EUR	0,00
Idico CROISSANCE 4 PF-B	16 000,00 (1)	EUR	256 480,00
TOTAL TP			256 480,00
TOTAL ICNE			33 961,53
TOTAL DU PORTEFEUILLE			3 995 460,10
Opérateurs débiteurs			10 856,05
Opérateurs créditeurs			-106 516,34
Disponibilité			190 922,20
ACTIF NET			4 090 722,01

(1) Engagements initiaux

VL au 31/12/2023

	Parts A	Parts B	Total
Capital Souscrit	16 030 000,00	20 070,00	16 050 070,00
Capital Souscrit et libéré	16 030 000,00	20 070,00	16 050 070,00
Nombre de titres	15 668	2 007	
Rachat de part	- 362 000		
Sommes mises en distribution nominal	- 12 340 986,00	-	12 340 986,00
Remboursement valeur initiale des parts	3 327 014,00	20 070,00	3 347 084,00
Solde AN	669 274,21	74 363,80	743 638,01
Actif Net par type de part	3 996 288,21	94 433,80	4 090 722,01
Valeur Liquidative	255,06	47,05	

LCL PME EXPANSION 2 - BP

Portefeuille valorisé

Tous les montants en EUR - en date du :

31/12/2023

Désignation du titre	Date de 1ere entrée dans le portefeuille	Type d'instrument	Code instrument	Quantité	% dét	Valeur inventaire (hors PIK capitalisé)	PIK capitalisé	Valeur inventaire (PIK capitalisé inclus)	Moins-value latente	Valeur nette	Plus-value latente	Valorisation	PIK couru	Intérêts Cash courus
ARYES GROUP	10/04/2015	Action ordinaire	A_AO	428 792	0,82%	538 738,56		538 738,56	56 417,19	482 321,37		482 321,37		
	Total				0,82%	538 738,56	0,00	538 738,56	56 417,19	482 321,37	0,00	482 321,37	0,00	0,00
DUCATILLON	17/11/2016	Action ordinaire	A_AO_A	778 378	24,49%	778 378,00		778 378,00	778 378,00					
	17/11/2016	Obligation convertible en actions nouvelles ou existantes	O_OCANE_A	821 622	0,00%	821 622,00		821 622,00	421 621,82	400 000,18		400 000,18		1 935,88
Total					24,49%	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	1 199 999,82	400 000,18	0,00	400 000,18	0,00	1 935,88
GROUPE BATIWEB	26/04/2017	Action de préférence	A_AP_A	525 207	7,81%	530 028,40		530 028,40	530 028,40					
	26/04/2017	Comptes courants associés	C_CCA		0,00%	84 856,15		84 856,15		84 856,15	7 812,17	92 668,32		
	26/04/2017	Obligation convertible	O_OC	320 654	0,00%	320 654,00	229 170,77	549 824,77	67 338,68	320 654,00		482 486,09	33 622,16	5 543,44
	26/04/2017	Obligation convertible	O_OC_B	123 550	0,00%	123 550,00	70 806,04	194 356,04	194 356,04				17 252,43	1 959,53
	26/04/2017	Obligation convertible	O_OC_C	50 914	0,00%	50 914,00	29 179,39	80 093,39	80 093,39				3 969,56	807,52
	26/04/2017	Obligation convertible	O_OC_D	40 307	0,00%	40 307,00	23 100,41	63 407,41	63 407,41				3 142,58	639,29
Total					7,81%	1 150 309,55	352 256,61	1 502 566,16	935 223,92	405 510,15	7 812,17	575 154,41	57 986,73	8 949,78
HIGH CO	14/12/2016	Action ordinaire	A_AO_A_1	28 500	0,14%	173 915,39		173 915,39	67 040,39	106 875,00		106 875,00		
	Total				0,14%	173 915,39	0,00	173 915,39	67 040,39	106 875,00	0,00	106 875,00	0,00	0,00
IDICO CROISSANCE 4 (BP-GF)	29/12/2014	Part	P_PF_A	15 840	41,03%									
	29/12/2014	Part	P_PF_B	16 000	41,03%						256 480,00	256 480,00		
Total					82,05%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 480,00	256 480,00	0,00	0,00
RGF HOLDING	09/03/2017	Action ordinaire	A_AO	759 605	14,61%	759 605,00		759 605,00	602 905,58	156 699,42		156 699,42		
	09/03/2017	Obligation convertible	O_OC_A	840 395	0,00%	840 395,00	17 041,34	857 436,34		840 395,00	820 717,98	1 678 154,32		14 004,79
Total					14,61%	1 600 000,00	17 041,34	1 617 041,34	602 905,58	997 094,42	820 717,98	1 834 853,74	0,00	14 004,79
TOTAL GENERAL : LCL PME EXPANSION 2 - BP						5 062 963,50	369 297,95	5 432 261,45	2 861 586,90	2 391 801,12	1 085 010,15	3 655 684,70	57 986,73	24 890,45